

**COMMISSION  
DU VIEUX  
PARIS**  
**COMPTE - RENDU  
DE SEANCE**

[ séance plénière du 20/09/2013 ]

**ORDRE DU JOUR**

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au BMO du 25 octobre 2013.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Olivier Cinqualbre, M. Mark Deming, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Bernard Gaudillère, Mme Mireille Grubert, Mme Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Marie Monfort, M. Claude Praliard (représenté), M. Christian Prevost-Marcilhacy, Mme Karen Taïeb, Mme Pauline Veron.

Excusés : Mme Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, Mme Françoise Dubost, M. Christophe Girard, Mme Solenn Guevel, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot, M. Hermano Sanches Ruivo, M. Dany Sandron.

**PERMIS DE DÉMOLIR**

64, rue de Turenne (03 <sup>e</sup> arr.)	3
43-51, boulevard Raspail, 23, rue de Sèvres et 3, place Alphonse Deville (06 <sup>e</sup> arr.)	6
75, rue Notre-Dame des Champs (06 <sup>e</sup> arr.)	15
2-10, place de Budapest, 18-20, rue de Budapest et 23-35, rue de Londres (09 <sup>e</sup> arr.)	19
37B, rue de Montreuil et 2-4 et 1-3, cour de l'Industrie (11 <sup>e</sup> arr.)	24
121, avenue Malakoff et 6, rue Laurent Pichat (16 <sup>e</sup> arr.)	27
8-12, rue Louis Armand et 2-6, rue du Colonel Pierre Avia (15 <sup>e</sup> arr.)	31
29-31, rue de Ménilmontant (20 <sup>e</sup> arr.)	34

**SUIVIS DE VŒU**

37-39, avenue Trudaine, 1, rue Bochart de Saron et 58, rue Condorcet (09 <sup>e</sup> arr.)	37
90, rue René Boulanger (10 <sup>e</sup> arr.)	41
30-32, rue Affre et 5-7, rue Myrha (18 <sup>e</sup> arr.)	44
14-16, rue des Pavillons (20 <sup>e</sup> arr.)	47
5, rue Houdart (20 <sup>e</sup> arr.)	49

**FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES**

64, boulevard Richard Lenoir, 16, rue Moufle et 82, boulevard Voltaire (11 <sup>e</sup> arr.)	51
21, rue Ernest et Henri Roussel et 69, rue du Moulin des Prés (13 <sup>e</sup> arr.)	56

**DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL**

7-9B, rue du Bouquet de Longchamp (16 <sup>e</sup> arr.)	59
69-71, avenue Gambetta (20 <sup>e</sup> arr.)	59
56, rue des Envierges et 99, rue des Couronnes (20 <sup>e</sup> arr.)	59

**[ 64, rue de Turenne (03<sup>e</sup> arr.) ]**

**Projet d'ascenseur dans l'escalier d'un hôtel de Louis Le Vau**

Pétitionnaire : M. VACHEROT, Arnaud - SARL ALTER GO  
DP 075 103 13 V 0126

Dossier déposé le 29/05/2013

« Travaux de restructuration du hall d'entrée avec la création d'un ascenseur, modification de l'accès et de l'escalier d'un bâtiment à usage d'habitation. »

**PROTECTION**

PSMV du Marais.

**ANTÉRIORITÉ**

1917 : inscription au casier archéologique.

**PRÉSENTATION**

En 1634, dans la partie orientale du Marais, un vaste terrain en rive impaire de la rue Neuve-Saint-Louis – future rue de Turenne – fut donné à bail emphytéotique par les hospita-

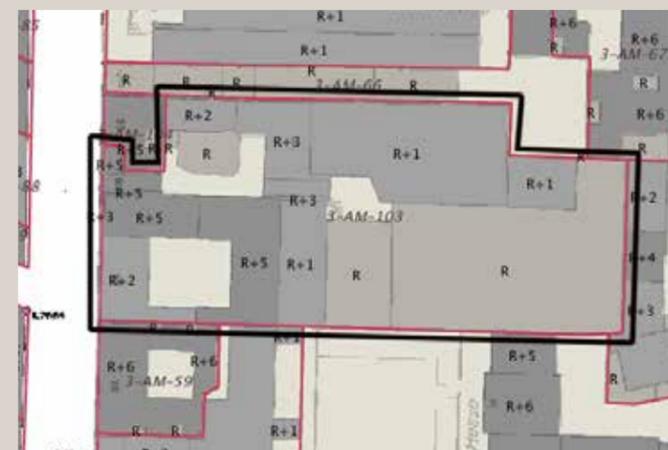
lières de Saint-Gervais à Nicolas Le Jay, premier président au parlement de Paris. Il chargea les entrepreneurs Michel Villado et Claude Dublet de lotir cette emprise, desservie par deux voies nouvelles : l'actuelle rue de Villehardouin et la rue Saint-Claude. Douze petites maisons furent édifiées de part et d'autre de la rue de Villehardouin tandis que sept hôtels étaient bâtis côte à côte sur de grandes parcelles créées rue de Turenne. Au centre de cette série, François Petit obtint de Louis Le Vau le dessin, et sans doute le suivi, de la réalisation d'un hôtel sur un plan en équerre. Le corps de logis entre cour et jardin comptait deux étages sous un grenier, et l'aile gauche un étage de moins. Les deux parties étaient reliées par l'escalier à vide central dans une ample cage formant une légère saillie sur la cour. Ce plan fut agrandi, notamment lors d'une campagne de travaux menée par Germain Boffrand entre 1727 et 1729, d'un bâtiment sur rue, une aile sur cour à droite et deux ailes en prolongement sur le jardin. Le corps



Extrait du PLU.



Vue actuelle de l'hôtel Petit.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle de la cour de l'hôtel Petit, du côté de l'escalier.

de logis et l'aile gauche ont ensuite été surélevés d'un étage sans doute au début du XIX<sup>e</sup> siècle.  
De cette époque date également la configuration actuelle de l'escalier dont la structure est conservée : deux volées sur murs d'échiffre reliées par une troisième plus courte portée à rez-de-chaussée par une voûte. Aux angles des repos, deux poteaux de bois semblent avoir contribué à soutenir cet ensemble. L'ancien vestibule ayant été fermé, un perron récent donne directement accès à une longue volée droite et les balustres ont été remplacés par un garde-corps à barreaux droits.

Les copropriétaires souhaitent aujourd'hui installer, dans le vide central de l'escalier, un ascenseur dont le pylône serait revêtu de verre agrafé. Il ne desservirait que les trois premiers étages.

À cette occasion le vestibule serait rouvert pour recréer un hall à son emplacement d'origine, accessible par un nouveau perron déplacé dans l'angle de la cour. Le départ de l'escalier serait retourné et un premier repos serait restitué.

**SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- Archives de Paris : D<sup>2</sup>P<sup>4</sup> 1031.
- Babelon, Jean-Pierre, « L'hôtel du Grand veneur et ses

- abords, étude topographique... », *BSHPF*, 1978 (1979), p. 97-139 (p. 128-130).
- Alexandre Gady, « Travaux inédits de Boffrand à l'hôtel Méliand », *Documents d'histoire parisienne*, Paris, n° 3, 1995, p. 47-51.
- Alexandre Gady, *Le Marais, guide historique et architectural*, Paris, Le passage, 2002, p. 310.
- Alexandre Cojannot, *Le Vau ou les nouvelles ambitions de l'architecture française 1612-1644*, Paris, Picard, 2013, p. 43-48.

**RÉSOLUTION**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de création d'ascenseur dans l'escalier principal de l'hôtel Petit, construit par Louis Le Vau.  
Exprimant son refus de voir cet ascenseur et sa gaine occuper le jour central de cet escalier tournant suspendu, la Commission demande qu'une solution alternative soit étudiée, tout en excluant la possibilité d'une installation dans la cour d'honneur (*BMO* du 25 octobre 2013).



À gauche, vue projetée en plan du départ de l'escalier, figurant le perron déplacé et sa nouvelle entrée, ainsi que l'ascenseur.

À droite, élévation partielle montrant l'état existant à gauche, l'état projeté à droite (© Atelier d'architecture Alter Ego).

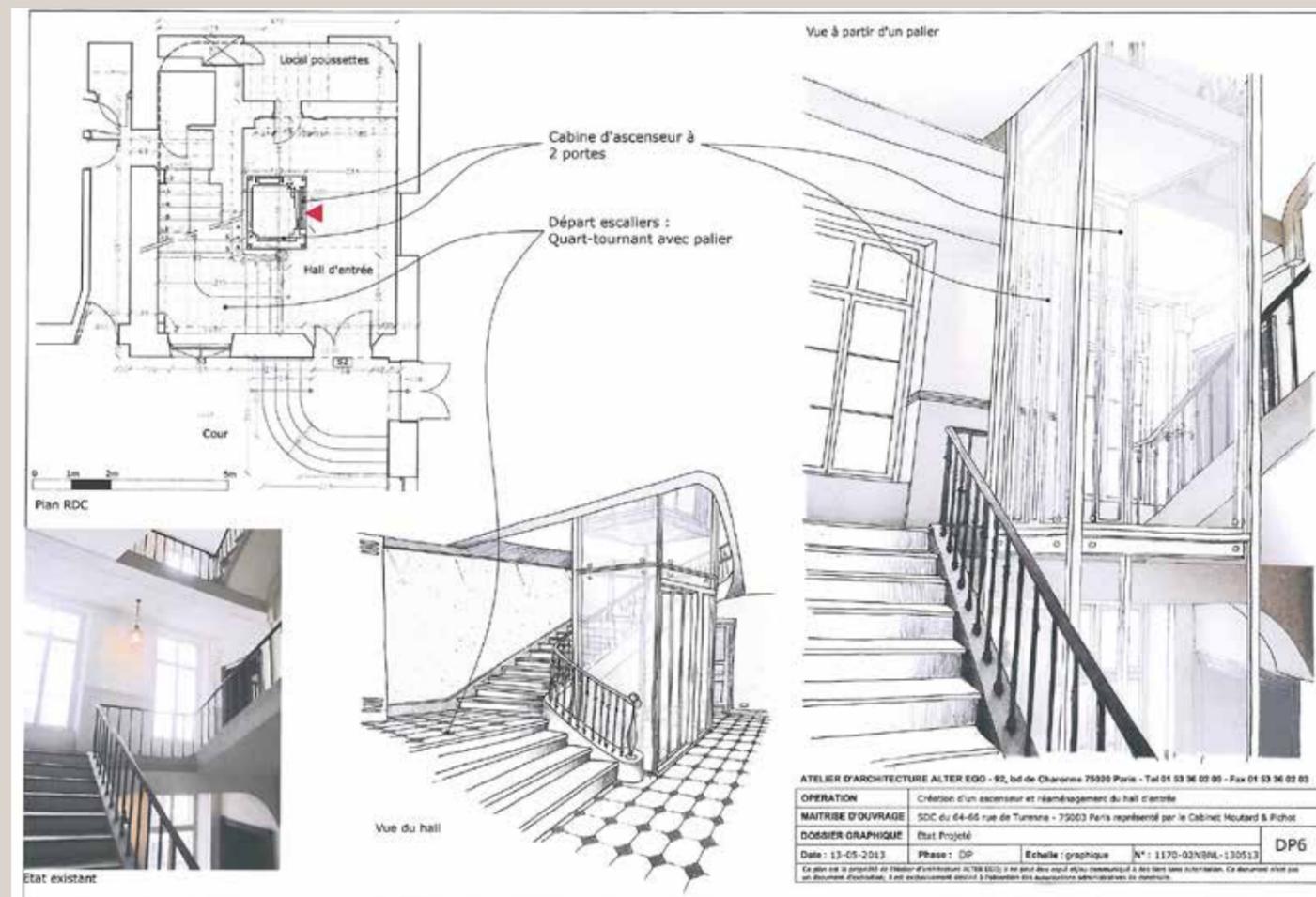
Ci-dessous, détails descriptifs de l'insertion de la gaine d'ascenseur dans le vide central de l'escalier (© Atelier d'architecture Alter Ego).



En haut, vue actuelle de l'angle de la cour.  
En bas, départ de la première volée de l'escalier.



Vue actuelle de l'escalier et son vide central.



ATELIER D'ARCHITECTURE ALTER EGO - 92, bd de Charonne 75009 Paris - Tel 01 53 36 02 00 - Fax 01 53 36 02 03			
OPERATION	Création d'un ascenseur et réaménagement du hall d'entrée		
MATRISE D'OUVRAGE	SDC du 64-66 rue de Turin - 75003 Paris représenté par le Cabinet Houard & Fichot		
DOSSIER GRAPHIQUE	Etat Projeté		
Date : 13-05-2013	Phase : DP	Echelle : graphique	N° : 1170-02/1906-130513
			DP6

## [ 43-51, boulevard Raspail, 23, rue de Sèvres et 3, place Alphonse Deville (06<sup>e</sup> arr.) ]

### Restructuration de l'hôtel Lutétia

Pétitionnaire : M. MACAIGNE, Philippe - SAS L'HÔTEL

PC 075 106 13 V 1010

Dossier déposé le 07/05/2013

« Restructuration des locaux d'un Grand Hôtel avec création et déplacement de trémies d'ascenseurs et d'escaliers, extension des locaux techniques au 3<sup>ème</sup> niveau de sous-sol, création d'un patio à rez-de-chaussée sur cour, modifications ponctuelles en façade sur courettes, création d'édicules techniques en toiture sur rue, ravalement et remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour, redistribution des locaux et modification des façades à rez-de-chaussée sur rues. »

#### PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Hôtel Lutétia construit entre 1907 et 1910 par les archi-

tectes Louis-Charles Boileau et Henri Tauzin. La sculpture déployée en façade, sur le thème de la vigne est l'œuvre du sculpteur Léon Binet. Ce palace de 200 chambres comprenait à l'origine, au rez-de-chaussée, une pâtisserie, un salon de thé, un café et un restaurant. Seul, le premier vestibule et le grand hall ont conservé leur décor d'origine. L'hôtel est associé, par sa fréquentation et par les nombreux événements qui s'y déroulèrent, à l'histoire culturelle et politique de la capitale. »

- Inscription par arrêté du 16 octobre 2007 au titre des Monuments historiques : « l'ensemble des façades et des toitures sur rues et sur cours de l'hôtel ; le hall d'accueil ; le hall de réception ; la galerie ; le salon Borghèse (ancienne salle à manger) ; le salon Saint-Germain (ancien jardin d'hiver) ; les trois escaliers avec leur cage ; le vestibule d'entrée de l'extension de 1912 ; la rotonde palière

du salon Président ; le salon président (ancienne salle des fêtes) avec ses lustres Lalique. »

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 20 septembre 2005 : « La Commission du vieux Paris [...] a formé le vœu que l'hôtel Lutétia sis 23, rue de Sèvres et 43-51, boulevard Raspail (6<sup>e</sup> arr.) soit protégé au titre des Monuments historiques. Construit entre 1907 et 1910 par les architectes Louis-Charles Boileau et Henri Tauzin, il constitue autant un modèle de l'architecture parisienne du début du XX<sup>e</sup> siècle qu'un lieu de mémoire insigne de la Seconde guerre mondiale. »

#### PRÉSENTATION

Comme les grands magasins ou les gares, les grands hôtels de luxe font partie des nouveaux établissements qui accompagnent l'émergence au XIX<sup>e</sup> siècle du Paris moderne.

Si les premiers établissements, comme le Grand Hôtel (1862), le Ritz (1898) ou le Crillon (1909) s'installent dans des bâtiments existants au rythme des événements d'envergure comme les Expositions Universelles, ceux édifiés

au tout début du XX<sup>e</sup> siècle sont des constructions neuves d'un nouveau type architectural.

Conçu à l'origine comme un simple hôtel de voyageur, le Lutétia s'inscrit dans cette seconde phase de développement, comme le Majestic ou le Plaza Athénée, dont il se distingue par l'emplacement puisqu'il est le seul grand hôtel de la rive gauche.

Contemporain du prolongement du boulevard Raspail, le Lutétia est construit pour la Société du grand hôtel de la rive gauche en 1910 par Louis Hippolyte Boileau et Henri Tauzin à l'emplacement d'un ancien couvent de la Congrégation des dames de Saint-Tomas de Villeneuve. Le bâtiment est constitué d'un corps de bâtiment principal le long des rues de Sèvres et du boulevard Raspail, que prolongent deux ailes perpendiculaires. Trois cours intérieures sont ainsi formées : la cour de Sèvres, la cour centrale et la cour du midi. La composition intérieure s'organise autour de deux grands axes de circulation, avec une grande galerie longitudinale reliant deux grands escaliers, et un jardin d'hiver au centre (futur salon Saint-Germain). Cette distribution dessert un restaurant coté boulevard Raspail et un bar, une brasserie, une pâtisserie



Extrait du PLU.



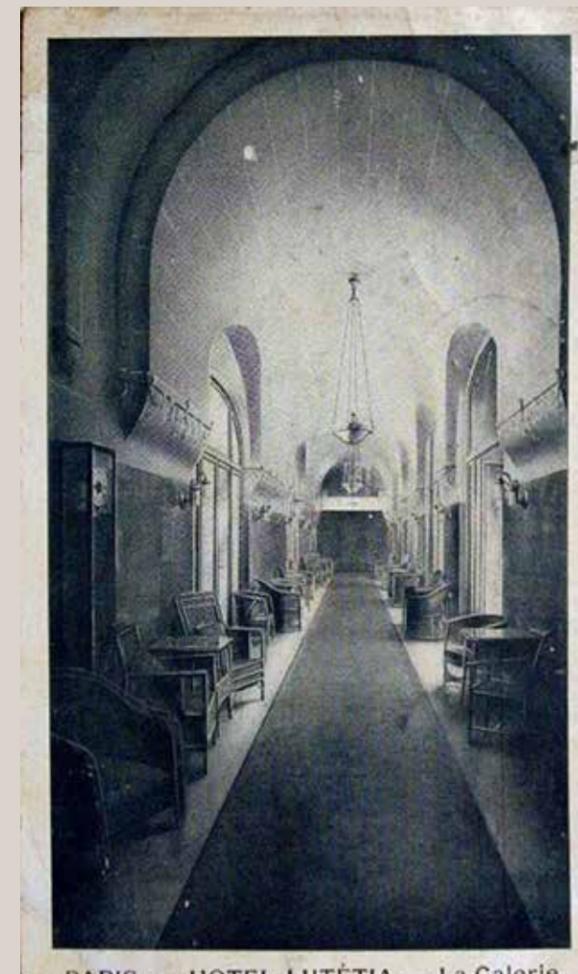
Vue de l'hôtel Lutétia en 1909 (carte postale).



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle de l'hôtel.



PARIS — HOTEL LUTÉZIA — La Galerie.  
Vue de la galerie du hall (carte postale non datée). Numéroté 1 sur le plan page 10.

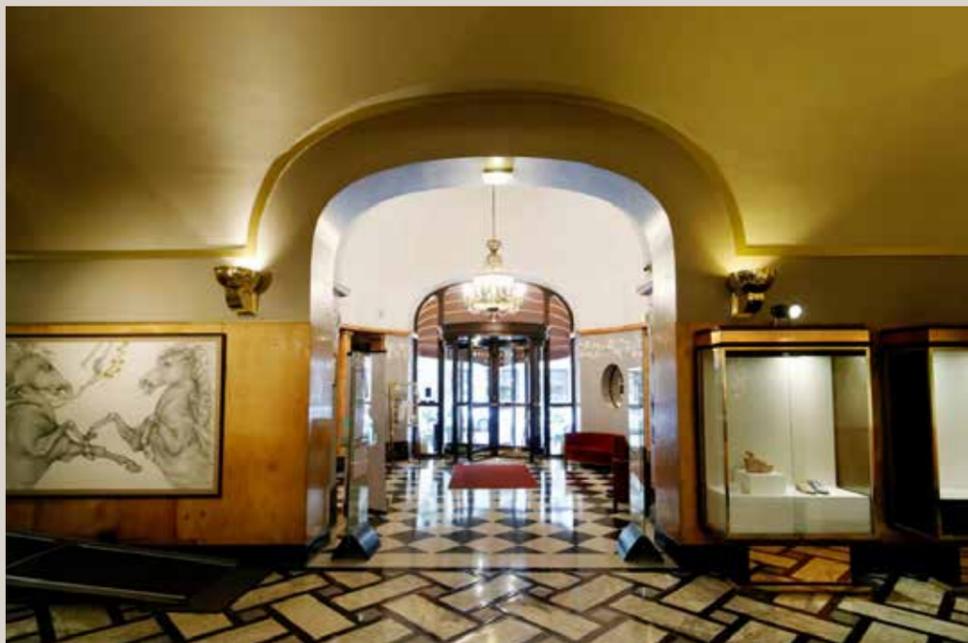


PARIS — HOTEL LUTÉZIA — Salon de Lecture.  
Vue de l'ancien salon de lecture, actuel hall de réception, dont les décors seraient restitués (carte postale non datée). Numéroté 5 sur le plan page 10.



PARIS — HOTEL LUTÉZIA — Le Restaurant.  
Vue de l'ancien restaurant, actuel salon Borghèse, qui accueille la salle des petits déjeuners. Le projet prévoit d'y installer à nouveau un restaurant (carte postale non datée). Numéroté 1 sur le plan page 10.

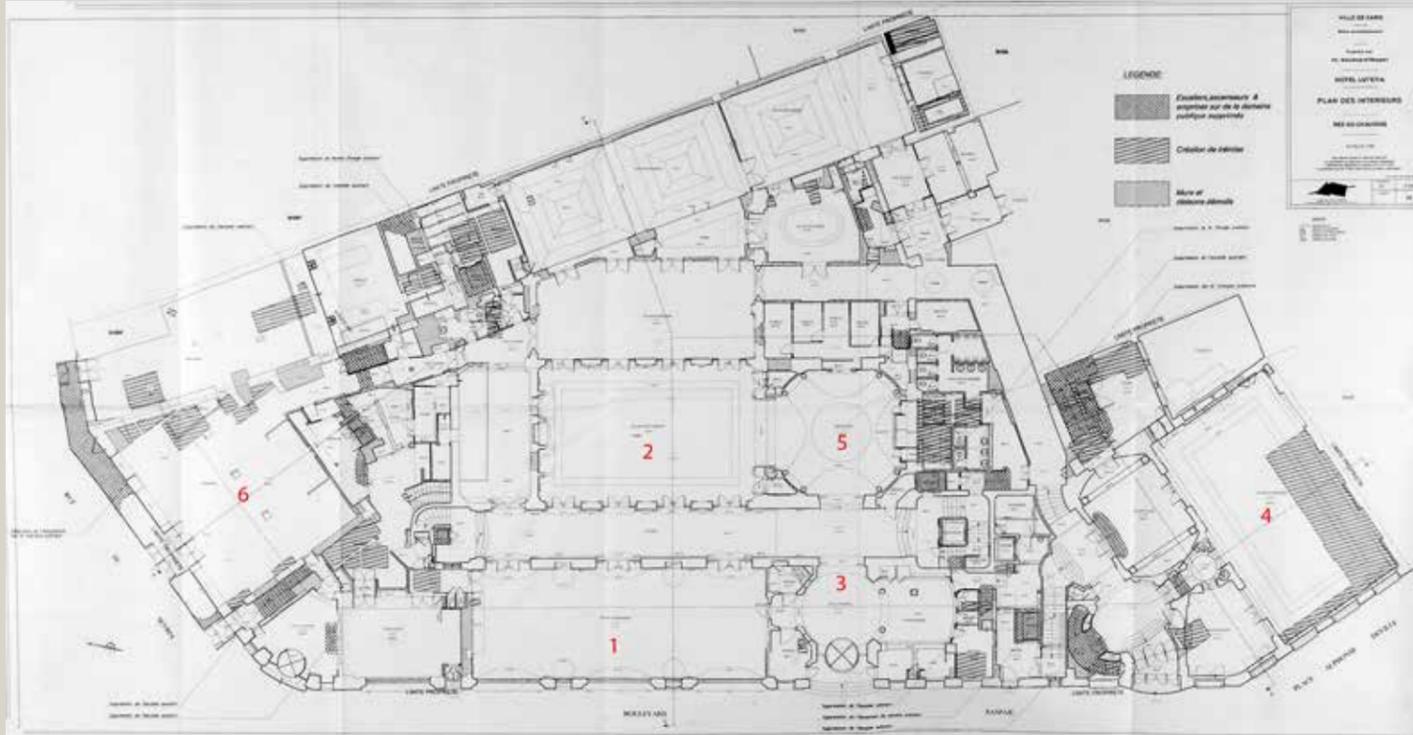




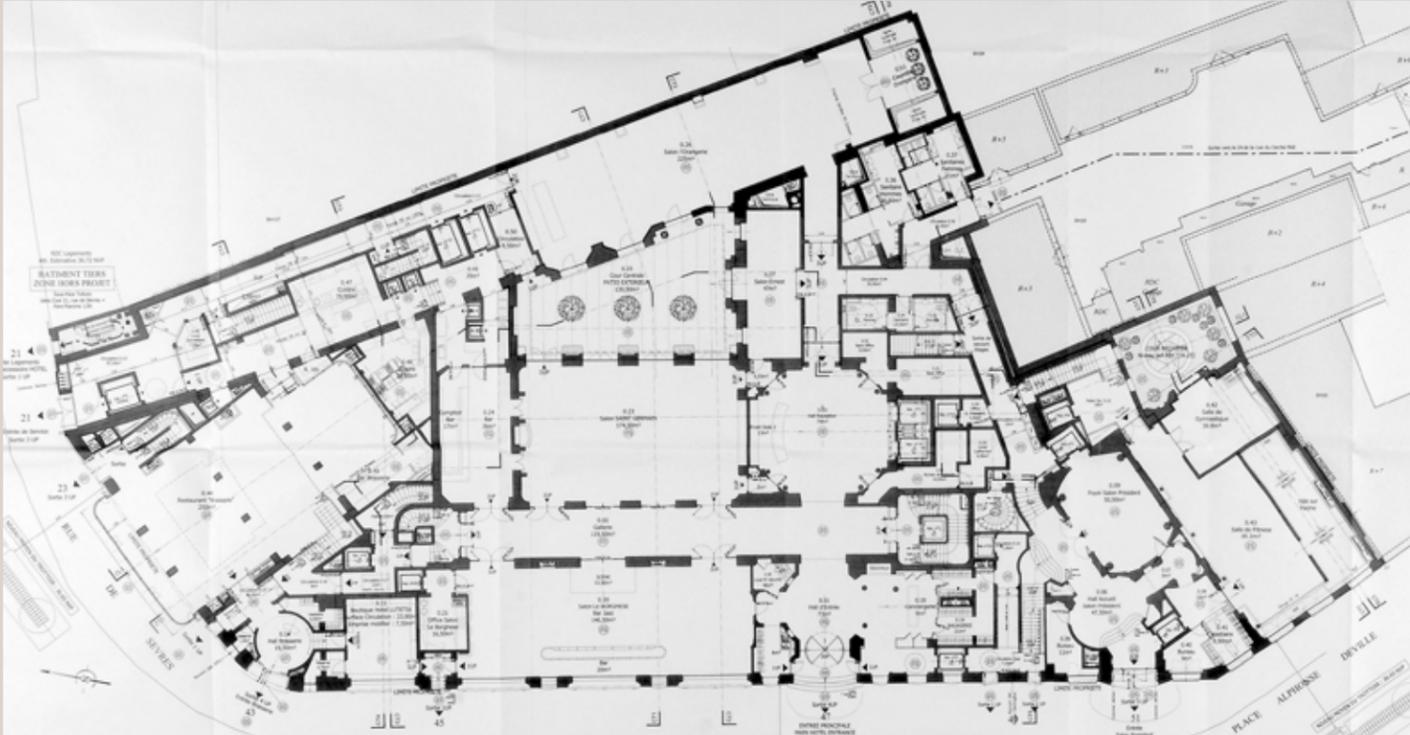
Vues du hall d'entrée actuel et de la galerie longitudinale, protégés au titre des Monuments historiques. Numéroté 3 sur le plan page 10.



Vue actuelle du salon président. Ce dernier, comme les actuels salons Saint-Germain et Borghèse, est protégé au titre des Monuments historiques de même que ces lustres, œuvre de Lalique. Numéroté 4 sur le plan page 10.



Plan du rez-de-chaussée existant (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Plan du rez-de-chaussée projeté (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).

. une intervention sur la façade principale restituant les ouvertures de l'entresol d'avant la campagne de 1930 à l'angle, la reconstitution des marquises de l'entrée principale (1910) et de l'entrée du salon Président (1912), et la restauration des décors des salons protégés.

Aujourd'hui, l'entrée principale de l'établissement et l'entrée de service se trouvent côte à côte sur le boulevard Raspail. Pour mettre en valeur le caractère luxueux de l'hôtel et accueillir la clientèle du spa tout en améliorant la gestion des flux, il est proposé de transférer l'entrée de service rue de Sèvres. À l'angle, une nouvelle entrée, à double hauteur, serait dédiée à la brasserie et au salon Borghèse, qui accueilleraient un restaurant. L'emprise de la brasserie sur la façade serait réduite à trois travées, et les baies de l'entresol seraient restituées. Une porte cochère serait créée pour les livraisons.

À l'intérieur, la cour centrale serait abaissée jusqu'au rez-de-chaussée afin d'apporter de la lumière aux zones actuellement non éclairées. Le décor en mosaïques Art Déco de l'avant-corps de la façade intérieure nord serait

prolongé et généralisé à l'ensemble du rez-de-chaussée du patio créé.

Avec un nombre de salons réduit, la nouvelle configuration de l'hôtel offrirait plusieurs services indépendants de son fonctionnement.

Le spa, dont l'accès serait situé à proximité de l'entrée principale côté boulevard Raspail, impliquerait la démolition du plancher sur sa future emprise et la disparition du salon pompéien situé au rez-de-chaussée.

L'ensemble serait complété par des travaux de mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité PMR. Les deux grands escaliers encadrant la grande galerie seraient encloisonnés et prolongés de quelques marches pour atteindre le niveau du rez-de-chaussée qui retrouverait à cette occasion son revêtement d'origine.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Étude historique et archéologique, rapport final, GRAHAL, février 2006.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 septembre

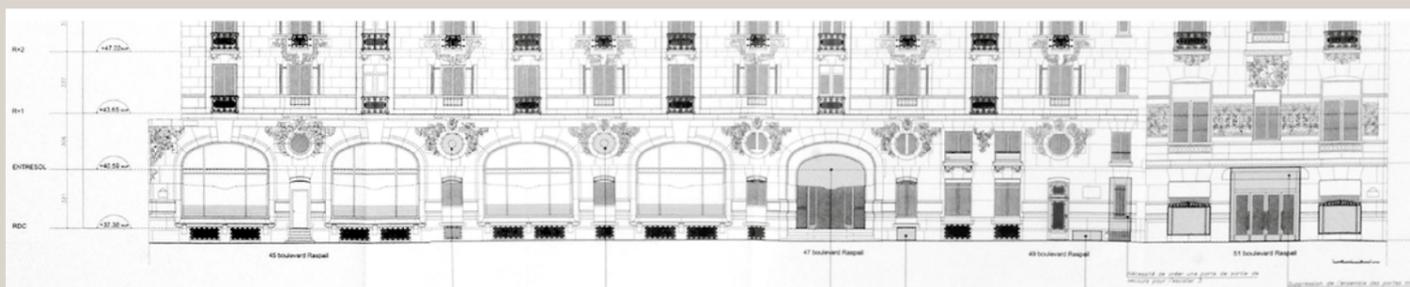
2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration de l'hôtel Lutétia.

Faisant le constat de l'importance historique de ce grand hôtel et de la complexité de l'intervention envisagée, la commission souhaite pouvoir visiter l'immeuble avant de se prononcer.

Cependant, elle souligne d'ors et déjà la nécessité qu'il y a de fonder les restitutions envisagées sur une base documentaire complète, notamment pour la marquise de l'entrée principale d'origine. Elle indique que si tel n'était pas le cas, une réalisation contemporaine serait préférable.

De même, avant de se prononcer sur l'opportunité qu'il y aurait à démolir certaines des pièces historiques non protégées, elle estime nécessaire que soit vérifiée l'existence de décors ou modénatures encore en place (BMO du 25 octobre 2013).

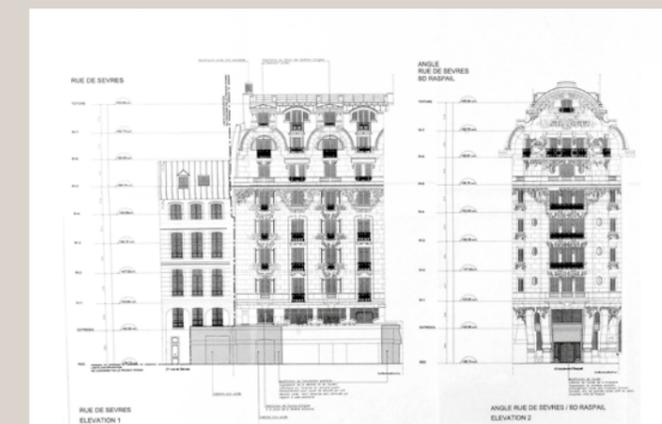
Vue perspective projetée de la façade rue de Sèvres après intervention sur les baies de l'entresol et création de la nouvelle entrée à l'angle (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



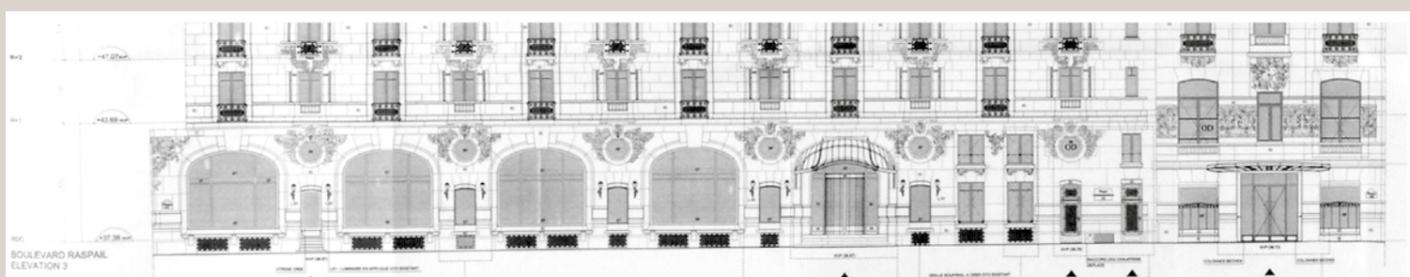
Vue partielle de la façade boulevard Raspail montrant le registre bas existant (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



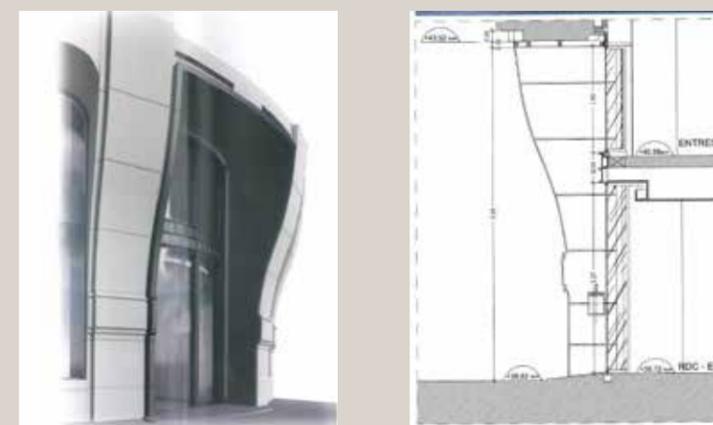
Vue projetée de la restitution des baies d'entresol et du nouveau traitement de la devanture de la brasserie (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



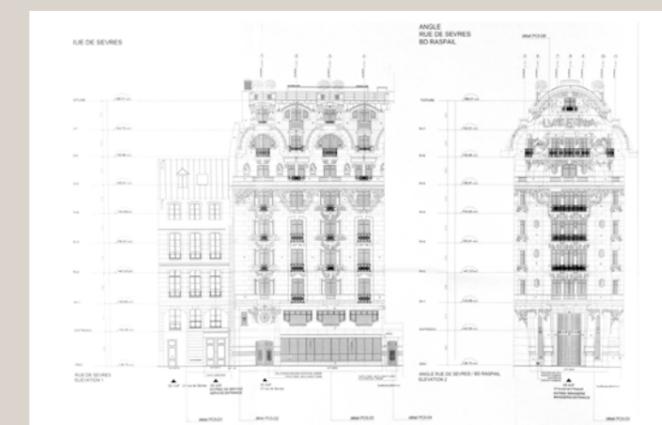
Élévations existantes sur la rue de Sèvres et à l'angle du boulevard Raspail (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Vue partielle de la façade boulevard Raspail montrant le registre bas projeté (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Vues perspective et en coupe du projet montrant le détail de la nouvelle entrée (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Élévations projetées sur la rue de Sèvres et à l'angle du boulevard Raspail (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).

## [ 75, rue Notre-Dame des Champs (06<sup>e</sup> arr.) ]

### Remplacement des menuiseries de l'atelier de William Bouguereau

Pétitionnaire : Mme DEVRIES, Chantal

DP 075 106 13 V 1214

Dossier déposé le 02/07/2013

« Ravalement des façades d'un hôtel particulier côtés jardin, passage et courette, remplacement des menuiseries extérieures, reconstruction de la toiture après démolition de l'existante et abaissement du sol de la courette. »

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Hôtel particulier du peintre Bouguereau, membre de l'Institut (derrière un passage). Construit en 1866 par l'architecte Jean-Louis Pascal, collaborateur de Charles Garnier sur le chantier de l'Opéra à la même époque. Sous un fronton triangulaire s'élève la grande verrière de l'atelier, orientée nord-est et encadrée de pilastres. L'atelier jouissait d'une hauteur de près de sept mètres, ce qui permettait

au peintre de réaliser ses tableaux grand format. »

#### ANTÉRIORITÉ

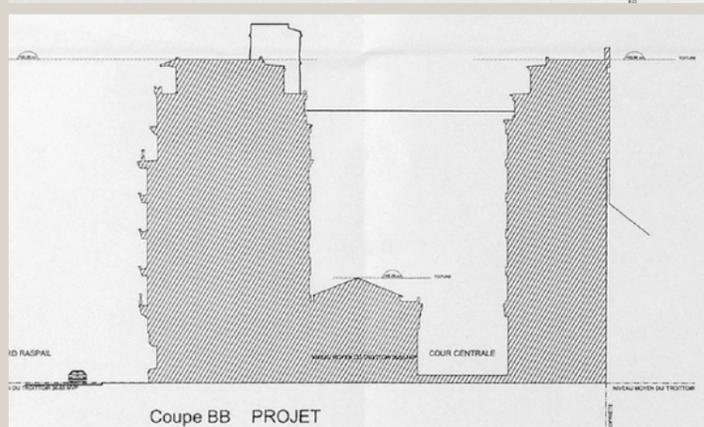
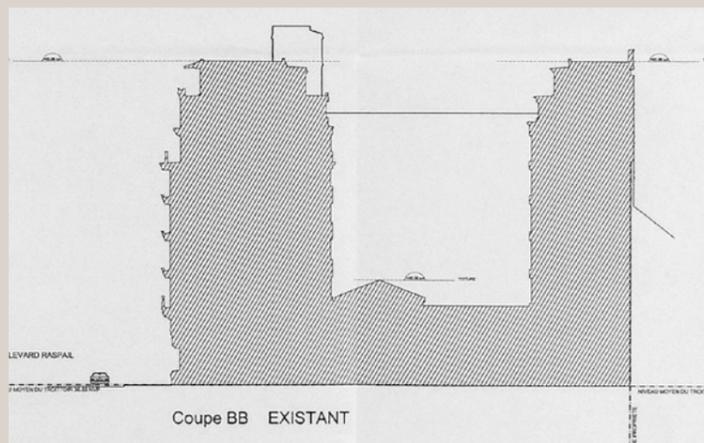
- Séance du 22 novembre 2006 : « La Commission du vieux Paris [...] a formé un vœu en faveur d'une étude historique permettant de préciser l'origine de ce pavillon à l'écriture néo-classique située en cœur d'îlot au 75 rue Notre-Dame des Champs, voie D/67 (6<sup>e</sup> arr.), parcelle protégée au titre du PLU » (vœu levé lors de la séance du 22 janvier 2008).

#### PRÉSENTATION

En novembre 1865, les héritiers du sculpteur Jean-Baptiste de Bay se défont de la partie antérieure du terrain rue Notre-Dame des Champs, où se trouvaient son atelier et son habitation, dans un vaste jardin à l'anglaise. Le peintre William Bouguereau (1825-1905), récemment fait chevalier de la Légion d'honneur



Vue actuelle de la cour centrale (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



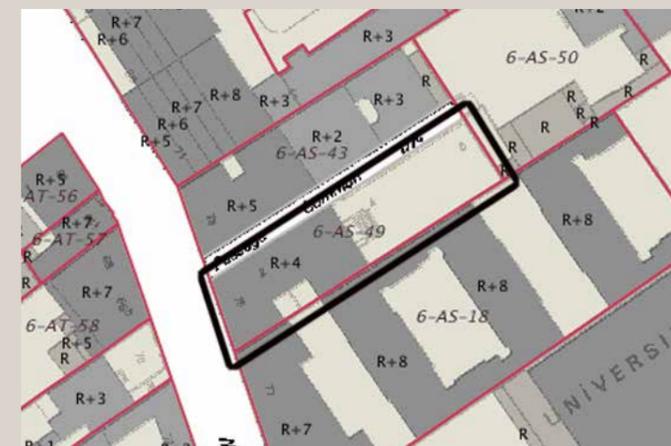
Coupe transversale montrant la cour centrale. En haut, l'état existant, en bas l'état projeté (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Vue projetée de la cour centrale, dont le niveau existant serait abaissé, permettant la création d'un patio (© Wilmotte & associés et A-C. Perrot & F. Richard).



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



William Bouguereau dans la « serre » de son atelier vers 1880-1890 (© Petit Palais / Roger-Viollet).

et titulaire de ses premières grandes commandes publiques, fait alors édifier sur la partie droite, une double construction : hôtel-atelier côté jardin et immeuble de rapport côté rue. Pour cela, Bouguereau s'adresse à l'un de ses anciens élèves, l'architecte Jean-Louis Pascal (1837-1920), collaborateur de Ch. Garnier, grand prix de Rome en 1866 et architecte de la bibliothèque nationale à partir de 1875.

L'hôtel Bouguereau (achevé en 1868) est élevé, sur un niveau de caves, de deux étages d'habitation pour le peintre, sa femme et sa mère, et, au troisième étage, d'un atelier à double hauteur. Celui-ci s'éclaire par une verrière en toiture et trois travées sur le jardin, regardant le nord-est. De ce côté, l'élévation générale de Pascal exprime parfaitement cette partition entre habitation et atelier. La cohérence entre les deux registres est assurée par la modénature, l'enduit et la continuité des travées latérales. Toutefois, une plus grande importance est donnée à l'atelier dont la présence est exprimée avec force par un rythme de pilastres qui scandent une façade très largement ouverte. Les trois baies sont à double hauteur et celle du centre est surmontée par un fronton. Initialement, le balcon qui la précédait était

plus vaste qu'aujourd'hui et il était fermé par une structure vitrée, appelée « serre » par la famille. Ce dispositif a été retiré après la mort du peintre. À l'intérieur, l'atelier peint en gris était décrit comme très lumineux par les visiteurs. Des rideaux et le store opaque de la verrière permettaient de maîtriser les apports de lumière.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Pascal intervient encore dans l'hôtel pour répondre aux demandes de la fille du peintre qui l'occupe désormais. Resté dans la même famille jusqu'à aujourd'hui, l'hôtel se présente dans un état de conservation exemplaire, ayant échappé à tous travaux de restauration ou d'amélioration destructeurs. L'atelier, notamment, semble être resté dans l'état où Bouguereau l'a laissé, sous les regards amusés des satyres et des bacchantes de *La jeunesse de Bacchus*, l'un des chefs-d'œuvre du peintre, toujours dans la maison.

Dans le cadre de la rénovation générale de l'hôtel, la demande actuelle vise principalement le dégagement de la courette, la restitution de la verrière de l'atelier, le ravalement des façades et le remplacement de l'ensemble des menuiseries. Après visite, il s'avère qu'à l'exception de la partie basse de la fenêtre de l'atelier donnant sur le balcon,

les fenêtres en place sont d'origine. Dans l'atelier, leur dessin est soigné, avec des châssis en bois dans la partie inférieure, et métalliques dans la partie supérieure. Pour la grande baie centrale – contrairement à ce qu'indique le relevé fourni par le pétitionnaire – l'imposte est divisée par trois montants et une seule traverse métallique assez fine. Les carreaux inférieurs sont bords à bords, fixés par une simple baguette de cuivre côté intérieur pour créer une partition la plus discrète possible et un éclairage maximum. Les nouvelles huisseries en bois auraient les mêmes dimensions que les anciennes. Quant aux impostes, outre l'erreur de relevé qui donnerait une traverse supplémentaire, les menuiseries en aluminium prévues seraient d'une section plus large que les fers existants (de 38 à 44 mm). Tous les carreaux seraient remplacés au profit d'un double vitrage.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : MC/ET/CXVI/953, 3 mai 1877.
- Archives de Paris : DQ<sup>18</sup> 351 et D<sup>1</sup>P<sup>4</sup> 811.
- Documentation de la CVP.
- *Immeuble n° 75 rue Notre-Dame des Champs : la maison en fond de parcelle (Paris 6<sup>e</sup>)*, étude GRAHAL, octobre 2007.

- *William Bouguereau, 1825-1905*, catalogue d'exposition, Paris, Musée du Petit-Palais, 1984.

- Anne Richard-Bazire, *Jean-Louis Pascal (1837-1920), architecte : la tradition de l'École des Beaux-Arts à l'épreuve du romantisme*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Michel Leniaud, Paris, École pratique des hautes études, 2009 [non publié].

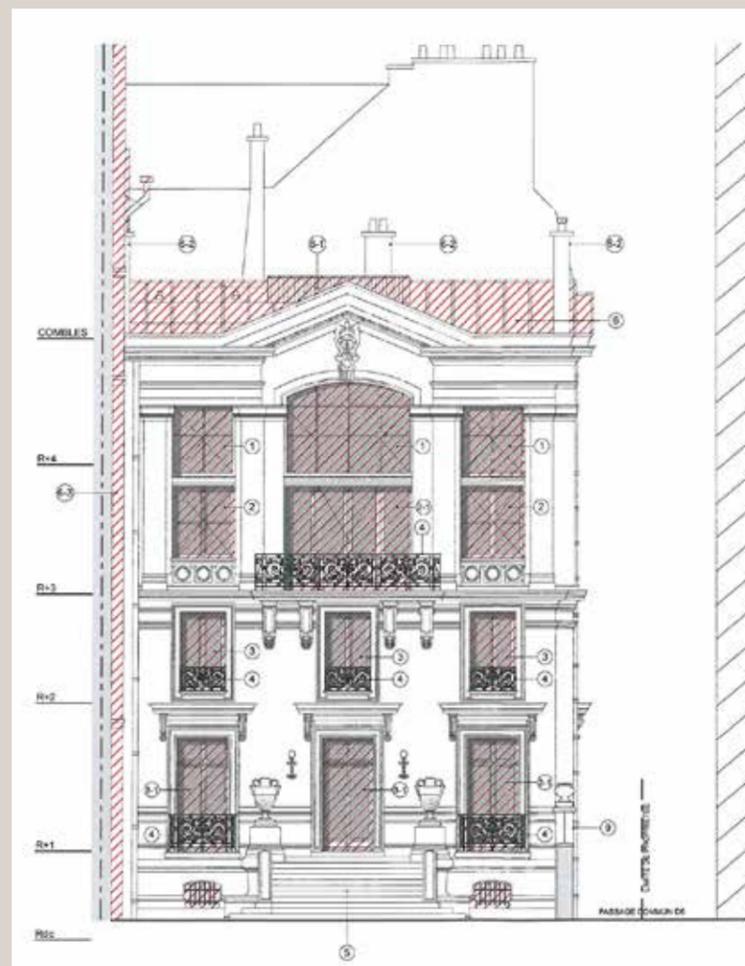
#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de remplacement des menuiseries de l'hôtel-atelier de William Bouguereau.

Considérant le très bon état de conservation de l'atelier de l'artiste, la Commission demande que le projet prévoit une stricte conservation des menuiseries d'origine encore présentes dans les baies des travées latérales, ainsi que celles de la partie supérieure de la baie centrale. Par ailleurs, elle indique ne pas être opposée au principe d'une mise en œuvre de menuiseries intérieures visant à assurer une isolation convenable de l'atelier (BMO du 25 octobre 2013).



Façade sur jardin de l'hôtel construit par Jean-Louis Pascal, montrant la superposition des appartements et de l'atelier.



Repérage des démolitions prévues sur la façade côté jardin. La totalité des menuiseries serait remplacées, ainsi que la couverture et la verrière de l'atelier en toiture (© Berbesson Racine et Associés, architectures).



Vue actuelle de la façade de l'atelier. Au-dessus de la traverse de la baie principale, seuls les montants verticaux de la verrière sont visibles.



Détail de la verrière principale de l'atelier.



Détail d'une baie latérale de l'atelier. La jonction entre les vitres d'un même vantail est faite d'une fine baguette de cuivre.

**[ 2-10, place de Budapest, 18-20, rue de Budapest et 23-35, rue de Londres (09<sup>e</sup> arr.) ]**

**Restructuration lourde d'un immeuble post-moderne de 1979**

Pétitionnaire : M. GUITTON, Jean - SCOR AUBER

PC 075 109 13 V 0015

Dossier déposé le 31/05/2013

« Restructuration d'un ensemble de bâtiments de bureau de 6 étages sur 5 niveaux de sous-sol avec transformation de locaux de bureau en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> niveaux de sous-sol en locaux techniques, changement de destination de locaux de bureau à rez-de-chaussée en commerce, modification des liaisons verticales, modification de la façade côté place de Budapest, pose d'une isolation thermique extérieure sur l'ensemble des autres façades, végétalisation des toitures-terrasses pose de panneaux photovoltaïques et construction d'un bâtiment de liaison sur cour de 5 étages. SHON démolie : 5 987 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 5 987 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 5 955 m<sup>2</sup>. »

**PROTECTION**

Aucune.

**PRÉSENTATION**

Situé dans l'îlot formé par les rues de Saint-Lazare, de Londres, et d'Amsterdam, l'immeuble de bureaux du 2, place de Budapest trouve son origine dans la construction, aux franges du quartier de l'Europe, du siège de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM).

Cette dernière, expropriée de la rue Neuve-des-Mathurins pour cause de percement du Boulevard Haussmann, acquiert en 1866 l'établissement des « Bains de Tivoli » et y fait construire son nouveau siège par Louis-Jules Bouchot, architecte de la Compagnie. Cette présence de la PLM dans



**EXISTANT**



**PROJET**

Détails des menuiseries de l'atelier (en haut, l'état actuel, en bas, l'état projeté). Les ouvrants seraient maintenus mais les nouvelles menuiseries présentent des dessins différents (© Berbesson Racine et Associés, architectures).



Extrait du PLU.



Vue actuelle du bâtiment à l'angle de la rue de Londres et de la place de Budapest.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle de la cour intérieure.

l'ilot va croître jusqu'à ce que la SNCF, qui absorbe la PLM en 1936, ajoute à cette emprise l'ensemble formé par les terrains allant du 17, rue de Londres jusqu'à l'angle de l'ancien passage Tivoli, actuelle rue de Budapest.

Cette maîtrise foncière lui permet, en 1972, de projeter un bâtiment d'administration sur le terrain compris entre l'emprise historique du siège et l'angle formé par la rue de Londres et la rue de Budapest. Le projet, confié à Bernard Zehrfuss, est autorisé en 1973 mais les démolitions suscitent une controverse (les n°17 et 21 sont ISMH) et son projet est alors arrêté. La SNCF décide de repartir sur les bases d'une emprise moins grande et confie le programme à l'ancien responsable de ses services d'architecture, Robert Humbertjean. Le projet qu'il propose, autorisé en décembre 1978 par la Ville, est lui aussi arrêté en avril 1979 sur décision du Président de la République, estimant qu'il ne correspondait pas aux objectifs de qualité architecturale fixés en matière de commande publique.

Il est alors décidé d'associer à R. Humbertjean les compétences de Wladimir Mitrofanoff et de Pierre Colboc, qui

conservent le bâtiment mais en redessinent totalement les façades sur rue. C'est ce projet qui sera finalement réalisé. Il en résulte un bâtiment à cour unique d'environ 1 700 m<sup>2</sup> de planchers, d'une hauteur totale de six niveaux, implanté au-dessus d'un premier niveau de stationnement, dédié aux bureaux et de trois niveaux de parc de stationnement public. En cœur de bâtiment, la création d'un patio permet d'éclairer un niveau intermédiaire, le « rez-de-jardin ». Séparé du sol du rez-de-chaussée par les piles de béton laissées apparentes, les cinq niveaux de bureaux forment sur la cour un registre principal aux façades de verre et de métal.

Ces dispositions intérieures contrastent avec l'expression post moderne des façades dessinées par Colboc et Mitrofanoff, qui rappellent la « fracture entre la substance interne et la forme externe » qu'évoque Kenneth Frampton pour qualifier certaines constructions post-moderne.

La forme et l'émergence de la rotonde d'angle articulent les façades principales dont les divisions du registre supérieur, sans toiture, suggèrent un enchaînement de corps

de bâtiments identiques. Ces derniers sont réunis par un registre inférieur traité sous la forme d'un socle à refends. Réunissant rez-de-chaussée et premier niveau, il donne à ce dernier l'apparence d'un entresol.

La construction de ce bâtiment, de par son emprise plus courte que celle du groupe d'immeubles qu'il remplace, s'accompagne de la création de la place de Budapest, finalisée en 1983.

En 2002, la SNCF cède l'immeuble à la société SCOR, mais décide d'occuper les locaux jusqu'en 2014. Le nouveau propriétaire souhaite profiter de ce départ pour « renouveler l'image du bâtiment selon les exigences actuelles du marché ». Pour ce faire, il prévoit d'engager une restructuration lourde de l'ouvrage.

En dehors de la conservation du parc de stationnement public, le projet conçoit une division en deux de la cour actuelle par la construction d'une aile intermédiaire, une révision des distributions intérieures, un nouvel emplacement de l'entrée principale sur la place de Budapest, et une démolition des façades actuelles au profit d'un ensemble

continu verre et métal.

## SOURCES

- Casier archéologique et documentation de la CVP.

## RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration lourde d'un immeuble post-moderne de 1979.

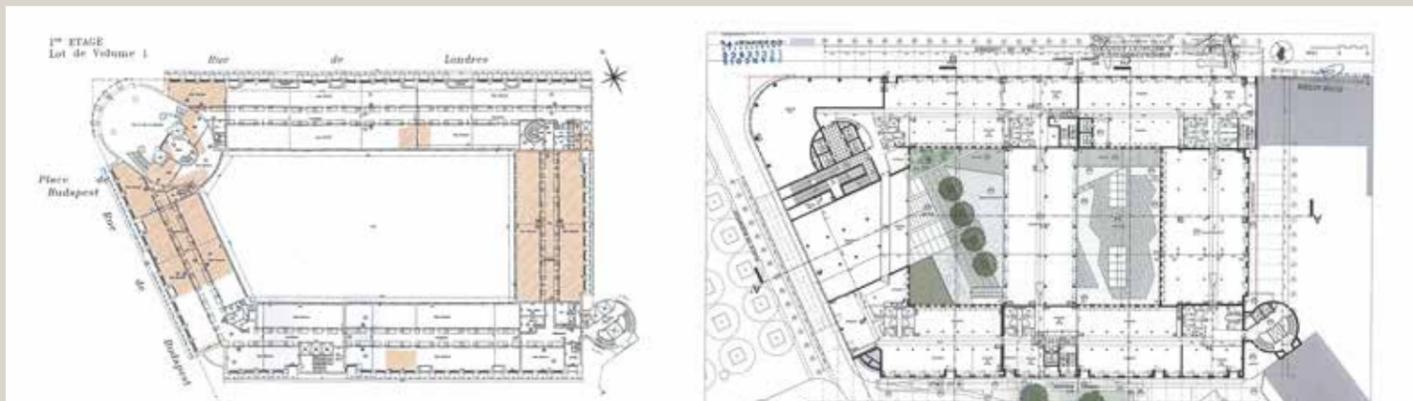
Après avoir débattu de la place de l'architecture post-moderne à Paris et estimé que ses rares réalisations devaient être prises en considération, la Commission a jugé que cet immeuble de bureaux était un exemple représentatif de ce courant architectural.

Elle s'oppose à la disparition totale de ses façades sur rue, et demande à ce que le projet soit revu dans le sens d'une conservation de leurs principales dispositions (BMO du 25 octobre 2013).

Ci-contre, vues actuelles du traitement des façades et de ses différents registres.



Vue aérienne actuelle et projetée (© Agence d'architecture A. Béchu & associés). Le projet, en plus de la réécriture des façades, prévoit de densifier la parcelle par le nouveau corps de bâtiment implanté dans la cour et la disparition de l'effet d'angle donnée par la rotonde actuelle.



À gauche, plan des démolitions prévues au 1<sup>er</sup> étage. À droite, plan projeté montrant le remplacement des façades, l'implantation d'une aile supplémentaire dans la cour et la réorganisation des distributions au profit d'une nouvelle entrée située place de Budapest (© Agence d'architecture A. Béchu & associés).



Vues perspectives projetées montrant à gauche, le nouveau traitement de l'angle de la rue de Londres et de la place de Budapest et à droite, la nouvelle façade accueillant l'entrée déplacée (© Agence d'architecture A. Béchu & associés).



Élévation sur la rue de Londres extraite du permis de construire de 1979.



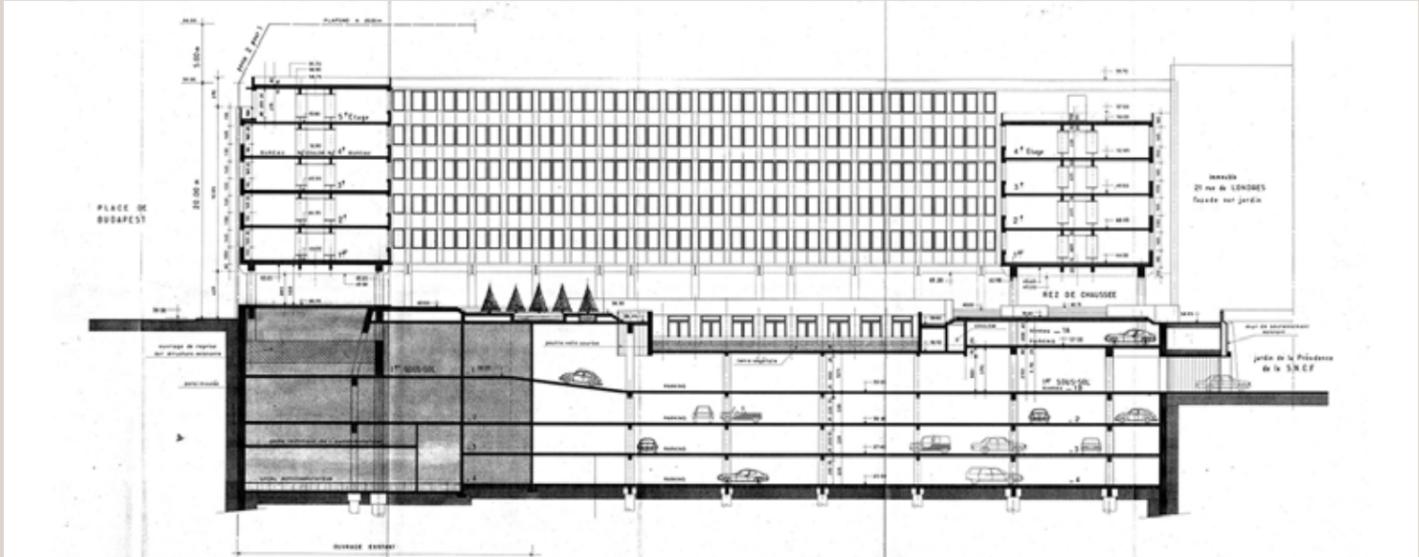
Élévation projetée sur la rue de Londres (© Agence d'architecture A. Béchu & associés).



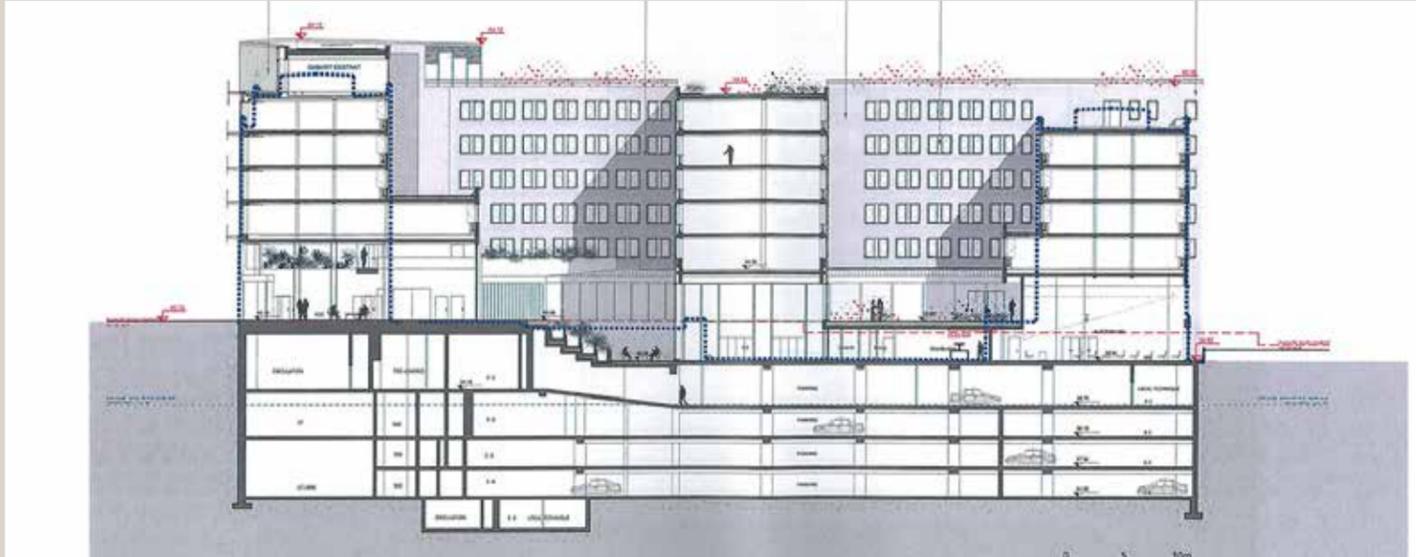
Élévation sur la place de Budapest, extraite du permis de construire de 1979.



Élévation projetée sur la place de Budapest (© Agence d'architecture A. Béchu & associés).



Coupe longitudinale extraite du permis de construire de 1979.



Coupe longitudinale projetée (© Agence d'architecture A. Béchu & associés).

## [ 37B, rue de Montreuil et 2-4 et 1-3, cour de l'Industrie (11<sup>e</sup> arr.) ]

### Isolation par l'extérieur de maisons du XVIII<sup>e</sup> siècle

Pétitionnaire : M. JOBBE-DUVAL, Stanislas

BATIGERE ÎLE-DE-FRANCE

PC 075 111 13 V 0029

Dossier déposé le 31/05/2013

« Restructuration d'un immeuble de bureau avec changement de destination en habitation aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages sur rue (13 logements créés), création de châssis de toit côté cour de l'Industrie et création d'une lucarne, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, pose d'une isolation thermique extérieure, agrandissement de la trémie d'escalier au 1<sup>er</sup> étage, suppression de conduits de cheminées, de châssis de toit et d'une lucarne et modification des baies sur cour.

SHON supprimée : 7 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 5 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 555 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune.

NB : protection de la cour de l'Industrie : « façades et toitures des bâtiments bordant les trois cours, leurs escaliers et le sol des cours, à l'exception du bâtiment sud de la première cour » (inscription Monument historique par arrêté du 27 mai 1992).

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 12 février 2010 : « La Commission du Vieux Paris [...] a demandé la réalisation d'une étude historique ainsi que d'un diagnostic patrimonial susceptibles d'éclairer les choix du projet de réhabilitation de la cour de l'Industrie, cité artisanale emblématique du faubourg Saint-Antoine. L'étude historique permettra une meilleure prise en compte de la stratification historique de cet ensemble

hétérogène, dont les parties les plus anciennes remontent sans doute au XVIII<sup>e</sup> siècle (manufacture Réveillon), voire au XVII<sup>e</sup> (communs de la Folie Titon). Un soin particulier devrait être apporté à la conservation des éléments spécifiquement inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, comme les escaliers et les pavés, ainsi qu'au dessin des ensembles menuisés dont la variété participe au caractère de la cité, et qui ne devraient pas être homogénéisés en un registre unique. »

#### PRÉSENTATION

La cour de l'Industrie s'ouvre sur la rue de Montreuil par une avant-cour (hors protection Monuments historiques) délimitée à droite et au fond par des bâtiments anciens. À gauche, la maison en cours de construction remplace un édifice bas qui avait comblé la cour. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, celle-ci était deux fois plus large, et bordée d'édifices anciens, dépendant de la vaste propriété de Claude Titon qui y avait fait construire une maison de plaisance sous le règne de Louis XIV (démolie, elle se trouvait à l'emplacement de l'actuelle rue Titon).

Sous le Second Empire, une partie du terrain est aménagée

en ateliers et logements d'ouvriers. La partie antérieure du site est toutefois partiellement conservée. Les constructions à droite de l'avant-cour, donnant aussi sur la première cour, sont en effet toujours des maisons du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent leur mode de construction (moellon à chaînage de pierre), leurs charpentes, leurs caves et le bel escalier à limon en bois rampe à barreaux carrés. Toutefois, la distribution intérieure a été entièrement modifiée et les ravalements au ciment du XX<sup>e</sup> siècle des façades sur la rue et l'avant-cour en ont fait disparaître tout caractère ancien. Seule la façade arrière présente encore son état ancien, très dégradé et sans caractère particulier.

Le bâtiment du fond de l'avant-cour a, quant à lui, été reconstruit en 1867 à l'emplacement d'une aile ancienne.

Le projet actuel concerne la restructuration des bâtiments anciens et de l'aile de 1867. Elle propose un certain nombre de modifications de façade, dont la régularisation des percements du pignon sur l'avant-cour, et une isolation générale par l'extérieur. Le complexe envisagé serait des panneaux de fibre de bois d'une épaisseur de 16 à 20 cm, sans retour en tableau des baies. Les rares modénatures seraient reconstituées. Au rez-de-chaussée, les chaînages



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



Vues actuelles de l'entrée de la cour de l'Industrie sur la rue de Montreuil.



Vue actuelle de la façade arrière du bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle.



Vue actuelle du pignon sur l'avant-cour de la maison ancienne.



Vue actuelle de l'escalier du XVIII<sup>e</sup> siècle.

de pierre existant seraient reproduits par placage. Toutefois, sur la façade rue, l'isolation ne serait mise en œuvre qu'à partir de l'entresol, les deux niveaux inférieurs étant hors-projet.

**SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- Archives de Paris : D<sup>1</sup>P<sup>4</sup> 764 et 766, DQ<sup>18</sup> 358.
- Casier archéologique.
- Alexandre Gady, « La folie Titon », *Le faubourg Saint-Antoine. Architecture et métiers d'art*, Paris, AAVP, 1998, p. 48-52.

**RÉSOLUTION**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet d'isolation par l'extérieur d'une maison du XVIII<sup>e</sup> siècle du faubourg Saint-Antoine. La Commission s'oppose à l'isolation par l'extérieur prévue ainsi qu'à la régularisation des percements du pignon sur l'avant cour (BMO du 25 octobre 2013).



Vue de l'état projeté des façades arrière. (© OdC architectes). Isolées par l'extérieur, les modénatures et la pierre seraient rapportées.

**[ 121, avenue Malakoff et 6, rue Laurent Pichat (16<sup>e</sup> arr.) ]**

**Modernisation de l'ancienne caisse de prévoyance des industries métallurgiques d'Henri Pottier**

Pétitionnaire : M. ZAKHARIA, Nicolas - CIMO C/O AEW EUROPE

PC 075 116 13 V 1025

Dossier déposé le 31/05/2013

« Restructuration d'un ensemble immobilier de R+9 sur 3 niveaux de sous-sol à destination d'habitation et de bureau, avec changement de destination d'habitation en bureau, remplacement des façades, habillage des toitures, végétalisation des terrasses, création de locaux techniques en sous-sol et toitures, modification de la distribution, percement et fermeture de trémies et travaux de développement durable. SHON supprimée : 4 658 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 4 658 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 2 160 m<sup>2</sup>. »

**PROTECTION**

Aucune.

**PRÉSENTATION**

La Caisse de Prévoyance des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Électriques et Connexes, organisme d'assurances-retraites de travailleurs de l'industrie chargé en 1958 Henry Pottier, prix de Rome et architecte très prolifique entre la période de reconstruction et les années 1970, de la construction d'un ensemble de logements et de bureaux. Cette mixité de programmes fut traduite dans la répartition des locaux : le pignon sur l'avenue Laurent Pichat était affecté entièrement à l'habitation, celui de l'avenue Malakoff accueillait deux étages de logements et des bureaux à partir du troisième.



Repérage des modifications prévues sur les façades arrière de la maison XVIII<sup>e</sup> (à gauche de l'image) et celle de 1867 (à droite de l'image) (© OdC architectes).



Repérage des modifications prévues sur le pignon sur l'avant-cour de la maison XVIII<sup>e</sup> (à gauche de l'image) et celle de 1867 (à droite de l'image) (© OdC architectes).



Élévation projetée des façades arrière (© OdC architectes).



Élévation projetée de la façade sur l'avant-cour (© OdC architectes).



Extrait du PLU



Extrait du plan des hauteurs.



Façade actuelle avenue Malakoff.

Entre eux, le bâtiment sur jardin de six à huit étages sur rez-de-chaussée, accessible depuis l'une ou l'autre rue, était réservé aux bureaux et à un silo destiné aux archives. Les deux premiers sous-sols servaient au garage, le restaurant se trouvant au troisième sous-sol.

Sur l'avenue de Malakoff, l'imbrication des affectations était masquée par l'homogénéité d'une façade où alternaient, au-dessus d'un rez-de-chaussée évidé, trumeaux de granit noir et fenêtres à la française. Cette composition avait été imposée par la Commission des Sites afin, se souvient Pottier, « d'harmoniser le bâtiment avec l'esprit général du quartier ». Seuls les bandeaux d'étages métalliques mentionnaient le mode constructif de l'opération et le matériau de l'ossature. Sur la rue Laurent Pichat, le même souci d'harmonie a fait recommander un rythme comparable, mais obtenu par un remplissage de pierre blanche.

Moins visible depuis les rues, l'immeuble de bureaux à l'intérieur de l'îlot pouvait mieux assumer une recherche d'effi-

cacité et de rationalité. Pour tirer parti de l'angle obtus de la parcelle et proposer une densité optimale, l'architecte a choisi d'implanter, à distance des limites foncières, un long bâtiment de liaison coudé, de peu d'épaisseur. Ainsi isolé, l'édifice expose au sud-est sa façade-rideau concave, et profite d'un éclairage généreux pour les bureaux. L'ossature métallique forme le dessin même des façades : des poteaux placés à l'extérieur rythment toute l'élévation. Ils ne sont espacés que d'un mètre soixante, cette faible portée permettant la finesse de leur section. Une ouverture vitrée maximale. Ce choix très fonctionnel – la trame est compatible avec une partition en bureaux par cloisons amovibles desservis par un ascenseur au nord mais libère le besoin des plateaux ouverts – accorde même d'un choix plastique puisque la présence des poteaux masque la courbure de la façade et l'élan des lignes. La grande distance entre poteaux diminue également de retombées de poutres et permet de créer les allées. Les châssis vitrés, en alliage d'aluminium, sont placés sur des poteaux d'acier eux-mêmes fixés aux

poteaux de la structure. Ils se composent d'une allège fixe de verre trempé, d'un ouvrant central oscillant « à l'australienne » c'est-à-dire autour de rotules à mi-hauteur et d'une imposte vitrée. Des tôles en nez de planchers relient visuellement les châssis superposés d'étage en étage et dissimulent des stores de toiles.

Lors de sa livraison, cette opération a été remarquée par la presse architecturale autant que par les spécialistes de l'organisation du travail, pour sa modernité et pour le soin apporté à l'ambiance intérieure et à la décoration. Des panneaux peints ou ornés de mosaïque dus aux artistes contemporains Jean-Loup Rieur, André Borderie ou Jean Leppien formaient dans les halls l'essentiel du décor sobre, dans une gamme restreinte de couleurs.

Les principales dispositions sont conservées bien que la volonté d'augmenter le nombre de bureaux ait fait disparaître la plupart des logements sur les rues et reconstruire les onze planchers de la tour-silo des archives pour les faire correspondre aux altitudes des huit plateaux de bureaux attenants.

Les trois halls d'entrée ont aussi été modifiés dans les années 1980.

Le projet, qui poursuit la tertiarisation de l'ensemble immobilier en supprimant les derniers logements, vise à améliorer les performances thermiques par le remplacement des façades. À cette occasion une nouvelle image serait proposée : sur rues seraient mise en œuvre des façades rideaux de panneaux verriers métallés, des brise-soleils également faits de plaques de verre trempé. En façades du bâtiment central, dont la structure est recouverte pour des raisons techniques, les châssis seraient remplacés et leur châssis privilégierait des lignes horizontales.

Les démolitions de planchers, destinées à améliorer l'accessibilité, affectent tout sur les immeubles sur rues.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

« Bureaux d'aujourd'hui, avenue Malakoff / 6 rue Laurent Pichat (Paris 16<sup>e</sup>) ». Étude historique et documentaire, GRAHAL, mars 2013.



Construction de l'immeuble sur cour (extrait de *Bureaux d'aujourd'hui*, n° 70, août 1962, étude GRAHAL)



Vue actuelle du mur rideau côté sud.

Façade des logements rue Laurent Pichat (extrait de *Bureaux d'aujourd'hui*, n° 70, août 1962, étude GRAHAL).



Structure de la façade avenue Malakoff en construction (extrait de l'étude GRAHAL)



De haut en bas : vues actuelles des façades sur la rue Laurent Pichat (le rez-de-chaussée a été très transformé) et sur l'avenue Malakoff.

**[ 8-12, rue Louis Armand et 2-6, rue du Colonel Pierre Avia (15<sup>e</sup> arr.) ]**

**Démolition de l'ancien hôtel Sofitel-Sèvres**

Pétitionnaire : M. THIBAUT, Vincent

SA BOUYGUES IMMOBILIER

PD 075 115 13 V 1003

Dossier déposé le 27/06/2013

« Démolition totale d'un bâtiment de grande hauteur à destination d'hébergement hôtelier. SHON à démolir : 41 684 m<sup>2</sup>. »

PC 075 115 13 V 1027

Dossier déposé le 28/06/2013

« Construction de 2 bâtiments 7 à 8 étages sur 1 à 3 niveaux de sous-sol à usage de bureau, d'hôtel de touriste (413 chambres) et de parc de stationnement (350 places). SHON créée : 39 386 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 9 561 m<sup>2</sup> ;

hauteur du projet : 31 m. »

**PROTECTION**

Aucune.

**PRÉSENTATION**

Le 1<sup>er</sup> avril 2013, l'hôtel Pullman Paris Rive Gauche fermait définitivement ses portes. Propriétaire du groupe Accor, il était vendu au groupe Bouygues Immobilier qui se refusait à tout commentaire sur le devenir de l'immeuble. Au lieu de demander la rénovation partielle, Bouygues Immobilier en demande la démolition totale. L'ancien hôtel Pullman Paris Rive Gauche, œuvre d'Henry Bernard, cet hôtel quatre étoiles volontiers considéré en bordure du périphérique et de ce fait considéré comme un lieu de passage des parisiens, et proche du centre de



Plan des démolitions au 1<sup>er</sup> étage (© Franck Hammoutène, architecte). Les démolitions sont localisées principalement dans les immeubles sur rues, à chaque étage.



Vues 3D du projet depuis Avenue de Malakoff, à gauche et vue aérienne du projet depuis la rue Laurent Pichat, à droite (© Franck Hammoutène, architecte).



De gauche à droite, perspectives projetées avenue Malakoff et rue Laurent Pichat (© Franck Hammoutène, architecte).



Perspective de la façade projetée du bâtiment sur cour (© Franck Hammoutène, architecte). La structure serait conservée mais recouverte ; le mur rideau serait remplacé.



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue des façades nord de l'hôtel visibles depuis le périphérique, en 1975 (extrait de *Techniques et Architecture*, n° 305, septembre 1975).

congrès de la Porte Maillot et du parc des expositions de la porte de Versailles, a été conçu comme une tour belvédère, ses deux ascenseurs extérieurs à cabine panoramique en acier et plexiglas offrant une vue imprenable sur Paris. C'est aussi sans conteste l'une des tours les plus connues, visuellement parlant, de la capitale depuis son achèvement en 1975. Et sans être le chef-d'œuvre d'Henry Bernard (comme la Maison de la Radio qui figure dans de nombreuses anthologies), cet immeuble se situe dans le prolongement de la préfecture du Val d'Oise (Cergy-Pontoise 1965-1970) par sa recherche de monumentalité. Il serait remplacé par un immeuble bas signé Wilmotte comprenant un hôtel de 140 chambres et des bureaux.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1534W 996 et 1534W 1054.
- Simon Texier, « Le Paris majuscule d'Henry Bernard », *Paris contemporain*, Paris, Parigramme, 2005, p. 164.
- « Une tour belvédère au bord du périphérique : hôtel

Sofitel-Sèvres, Paris », *Techniques et architecture*, n° 305, septembre 1975, p. 57-59.

- « Hommage à Henry Bernard », *Formes et structures*, n° 4, 1994, pp. 12-13.

- Michel Ragon, « Henry Bernard », *Cimaise*, n° 56, 1961, p. 102-112.



Plan d'étage courant extrait du dossier d'exécution d'avril 1974.



Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle des rues Louis Armand - Jeanne d'Arc.



Vue actuelle de la tour depuis la rue Louis Armand.



Vue actuelle d'une ancienne chambre dont chacune des parois correspond à un refend porteur.



Vue actuelle d'un couloir de l'ancien hôtel. Le bâtiment a déjà fait l'objet d'une campagne de désamiantage.



Vue perspective projetée (© Wilmotte et associés). Un bâtiment de gabarit similaire à l'immeuble de bureaux existant à l'ouest du bâtiment d'Henry Bernard le remplacerait.

## [ 29-31, rue de Ménilmontant (20<sup>e</sup> arr.) ]

### Restructuration de trois maisons du village de Ménilmontant

Pétitionnaire : M. MASUREL, Patrick  
 SNC LES LOFTS DE MENILMONTANT  
 PC 075 120 13V 1026  
 Dossier déposé le 07/06/2013

« Réhabilitation et surélévation de deux niveaux d'un bâtiment à rez-de-cour, rez-de-chaussée et un étage avec changement de destination partiel de locaux à usage de commerce en habitation. SHON créée : 101 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

#### PRÉSENTATION

Les actuels n° 29 et 31 de la rue de Ménilmontant sont issus du

redécoupage et de la construction de trois parcelles repérables sur le plan cadastral de 1812. Au cœur du premier îlot situé après la barrière, sur la rive nord, consistant des terrains agricoles, étroits et traversants, dont seul celui du milieu comporte des constructions, une maison construite en 1820 par le maître maçon Drive pour le jardinier Philippe P... Acquis en 1820 par le menuisier Jean-Baptiste Col... la parcelle de droite, elle est adjointe, sans doute immédiatement, par une maison décrite en 1820 comme « consistant en un corps de bâtiment élevé sur cellier au rez-de-chaussée, composé de boutiques et arrière-boutique, premier étage avec grenier en mansarde au-dessus couvert en tuiles, jardin par derrière en contrebas auquel on descend par une allée sur la chaussée ». La parcelle de gauche (n° 29) est également acquise en 1820, par

Jean-François Lebreton, marchand de vin, qui fait construire une maison à l'alignement (également avant 1841) : « un corps de bâtiment sur la rue élevé sur cave cintrée, cellier étant au rez-de-chaussée du côté du jardin, deux chambres au-dessus formant le rez-de-chaussée vers la rue, chambre au-dessus formant premier ; deux chambres en mansarde au second, combles à deux égouts couverts en tuiles ; portion de jardin à la suite. »

L'ensemble forme une seule propriété à partir de 1883. Ces constructions s'inscrivent dans le mouvement général d'urbanisation, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, des abords des barrières d'octroi du mur des Fermiers généraux, par des constructions basses abritant souvent des commerces de vins ou de bouche, comme ce fut le cas pour ces maisons jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces constructions voisines et issues d'une trame parcellaire identique partagent une spécificité du terrain. Comme le montre le plan de Verniquet, cette section de la chaussée de Ménilmontant était surélevée, entraînant un décalage de niveaux entre la voie et la cour. Les maisons sont donc construites sur un sous-

sol dont la partie antérieure est formée des caves voûtées, et la partie postérieure un étage carré, plafonné, au niveau de la cour ou du jardin. Dispositif qui se constate toujours dans plusieurs maisons de cette partie de la rue, et qui subsiste aux n° 29 et 31, avec deux escaliers extérieurs à l'arrière.

Initialement, ces maisons ne comportaient qu'un étage carré sous comble côté rue, et deux côté cour. Alors que le n° 29 a gardé cette élévation, le n° 31 a subi des modifications en 1860. Il est alors surélevé – par redressement de toiture et englobement des lucarnes à droite et par ajout d'un étage carré à gauche – entraînant une différence de dessin de façade. Parallèlement, il est agrandi sur la cour et entièrement redistribué, avec l'installation d'un nouvel escalier conservant tous les niveaux.

Les dispositions générales n'ont pas changé depuis cette dernière campagne de travaux. L'évolution de l'occupation et le manque d'entretien des bâtiments ont conduit à la détérioration des façades sur cour (où l'enduit manquant fait apparaître la maçonnerie brute pour le n° 29), et à un ravalement au



Extrait du PLU.



Vue actuelle de la rue de Ménilmontant vers le nord.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle des trois maisons depuis la rue Victor Letalle.

De gauche à droite : vue actuelle du départ de l'escalier du n° 31 ; perron descendant à la cour du n° 31 ; vue actuelle des façades sur la cour.



ciment côté rue qui a banalisé les élévations – que l'on devine encore en plâtre décoré en 1900. Le mauvais état des toitures, remaniées à plusieurs reprises, mais avec encore des tuiles anciennes couvrant la partie droite du n° 31, a fragilisé l'ensemble des parties hautes.

Le projet de rénovation aujourd'hui déposé, prévoit la restructuration complète des bâtiments afin d'aménager dix-huit logements et trois commerces. Les transformations envisagées consistent à réunir les trois entités constructives en une seule, desservie par un nouvel escalier commun. Côté rue, l'ajout au n° 29 d'un étage carré sous comble, la reconstruction des toitures du n° 31 (selon de nouvelles pentes et avec l'ajout de lucarnes) ainsi que la régularisation des baies entraînent une élévation d'un dessin nouveau. Celui-ci vise à gommer la distinction entre les différentes parties de ce groupe de bâtiments qui ont chacune évolué indépendamment, et souvent modestement, depuis les années 1820.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D<sup>2</sup>P<sup>4</sup> 723 et 724, DQ<sup>18</sup> 1119.
- Archives nationales : MC/ET/XXXVII/482, 21 septembre et 11 octobre 1841, MC/ET/XXXVII/483, 25 octobre et 12 novembre 1841 et MC/ET/XXXVII/1110, 19 octobre 1883.



## [ 37-39, avenue Trudaine, 1, rue Bochart de Saron et 58, rue Condorcet (09<sup>e</sup> arr.) ]

### SUIVI DE VŒU Transformation d'une ancienne école de commerce

Pétitionnaire : M. CAYOL, Philippe - PARIS-TRUDAINE

PC 075 109 13 V 0003

Dossier déposé le 31/01/2013

« Réhabilitation d'un bâtiment de 7 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel, sur rue et cour, à usage d'école partiellement transformée en habitation (71 logements créés dont 16 sociaux) et crèche (36 berceaux), construction d'une extension en R+6 sur 2<sup>ème</sup> cour et de 3 niveaux de sous-sols (80 places de stationnement créées), démolition pour reconstruction de planchers à tous les niveaux, modification des liaisons verticales, démolition de la partie de bâtiment en R+1 dans 2<sup>ème</sup> cour, ravalement de l'ensemble des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, création d'oriels et de balcons sur cour, végétalisation de 2 toitures-terrasses et réfection des couvertures. »

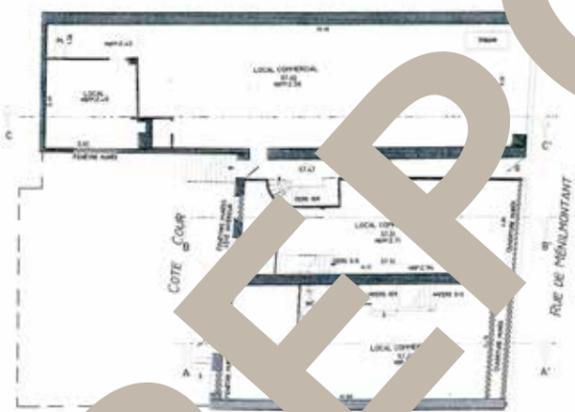
SHON supprimée : 2 867 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 4 252 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 2 987 m<sup>2</sup>. »

PC 075 109 13 V 0003

Ajout au dossier déposé le 09/07/2013

« Réhabilitation d'un bâtiment de 7 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel, sur rue et cour, à usage d'école partiellement transformée en habitation (71 logements créés dont 16 sociaux) et crèche (36 berceaux), construction d'une extension en R+6 sur 2<sup>ème</sup> cour et de 3 niveaux de sous-sols (80 places de stationnement créées), démolition pour reconstruction de planchers à tous les niveaux, modification des liaisons verticales, démolition de la partie de bâtiment en R+1 dans 2<sup>ème</sup> cour, ravalement de l'ensemble des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, création d'oriels et de balcons sur cour, végétalisation de 2 toitures-terrasses et réfection des couvertures.

SHON supprimée : 2 867 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 4 252 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 2 987 m<sup>2</sup>. »



Extrait du PLU.



Vue actuelle du bâtiment central depuis la première cour.

En haut : vue actuelle et projetée des toitures.

Ci-dessus : vue projetée de la façade sur la rue de Ménilmontant. Le n° 29 serait surélevé d'un étage, et les deux parties du n° 31 seraient réunies derrière une façade homogène et une toiture unifiée. Les deux perrons menant à la cour seraient démolis.

Ci-contre : plan du rez-de-chaussée existant (en haut) et plan de l'état projeté (en bas).

(documents de projet : © Battistelli et associés.)



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle de l'angle des rues Condorcet et Bochart de Saron. Au premier plan, l'amphithéâtre.

## PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Ancienne école de la Chambre de commerce de Paris, construite en trois phases, les deux premières en 1863 et 1886 par l'architecte Juste Lisch, la troisième consistant en un agrandissement sur les rues Condorcet et Bochart de Saron en 1893. Des adjonctions sans intérêt sont intervenues postérieurement. La protection se justifie d'une part, par la notoriété de l'architecte, l'un des premiers inspecteurs généraux des monuments historiques reconnu pour son œuvre très importante notamment dans le domaine ferroviaire, et d'autre part, par l'intérêt de ce programme du Second Empire, la bonne conservation du profil de la façade donnant sur l'avenue Trudaine et son importance dans le paysage urbain. »

## ANTÉRIORITÉ

- Séance du 9 juin 2011 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné, en faisabilité, le projet transformation et de restructuration lourde d'une ancienne école de la Chambre de commerce de Paris.

La Commission s'est prononcée contre la surélévation des bâtiments qui bordent la parcelle le long des rues Condor-

cet et Bochart de Saron, protégés au titre du PLU.

Elle a également demandé que le futur projet de restructuration respecte la partie originelle du bâtiment construite en cœur de parcelle en 1863 par l'architecte Juste Lisch, auteur notamment de l'agrandissement de la Gare Saint-Lazare.

Elle a recommandé que soit menée une réflexion sur l'organisation spatiale de la parcelle qui respecte l'équilibre actuel entre les parties construites et les espaces non bâtis. »

## PRÉSENTATION

L'école supérieure de commerce de l'avenue de Trudaine, a été construite à l'initiative de la Chambre de Commerce de Paris en 1863 pour préparer aux carrières du commerce, de l'industrie et de la banque.

Lors d'une première campagne de travaux, l'architecte Juste Lisch choisit un plan en U, qui permettait de disposer, autour d'une cour ouverte, six classes dans deux ailes latérales basses de part et d'autre d'un bâtiment principal à cinq travées destiné à un amphithéâtre en hémicycle et à une bibliothèque. Ce plan fut refermé en 1886 par la construction qui subsiste à l'alignement.

Cet ensemble fut agrandi en 1893 par l'architecte Masson-

Détourbet jusqu'à la rue Condorcet.

Le bâtiment Sud, aligné sur la rue Condorcet, a été surélevé d'un étage dans l'entre-deux guerres et, postérieurement, l'essentiel de la densification a porté sur le bâtiment central, surélevé de trois étages destinés à de nouvelles classes et à des bureaux. La seconde cour reçut vers 1980 des aménagements portant sur la création de cours anglaises pour exploiter les sous-sols, tandis qu'étaient préservées les constructions du pourtour de l'îlot.

Le départ de l'école a été l'occasion d'un nouveau projet de densification examiné en Commission du Vieux Paris en juin 2011. Elle s'était alors prononcée contre la surélévation des constructions à l'alignement protégées au titre du PLU, contre la disparition du bâtiment central où subsistent les vestiges de l'ancien corps principal de Juste Lisch, et en faveur du maintien de la composition du plan masse actuel à deux cours.

À l'issue de réunions de mise au point, le maintien intégral des constructions basses du pourtour de l'îlot a été retenu ainsi que la conservation du bâtiment central surélevé.

Le nouveau projet résulte de ce choix et propose le maintien dans leur volume d'origine des parties protégées, la conservation de la partition en deux cours de la parcelle et

donc la conservation et réhabilitation de l'aile centrale (les vestiges de la façade initiale, et les planchers reconstruits pour moitié) qui serait par ailleurs épaissie sur la seconde cour.

Un parc de stationnement serait creusé sur trois niveaux sous ce corps central et sous la première cour.

## SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

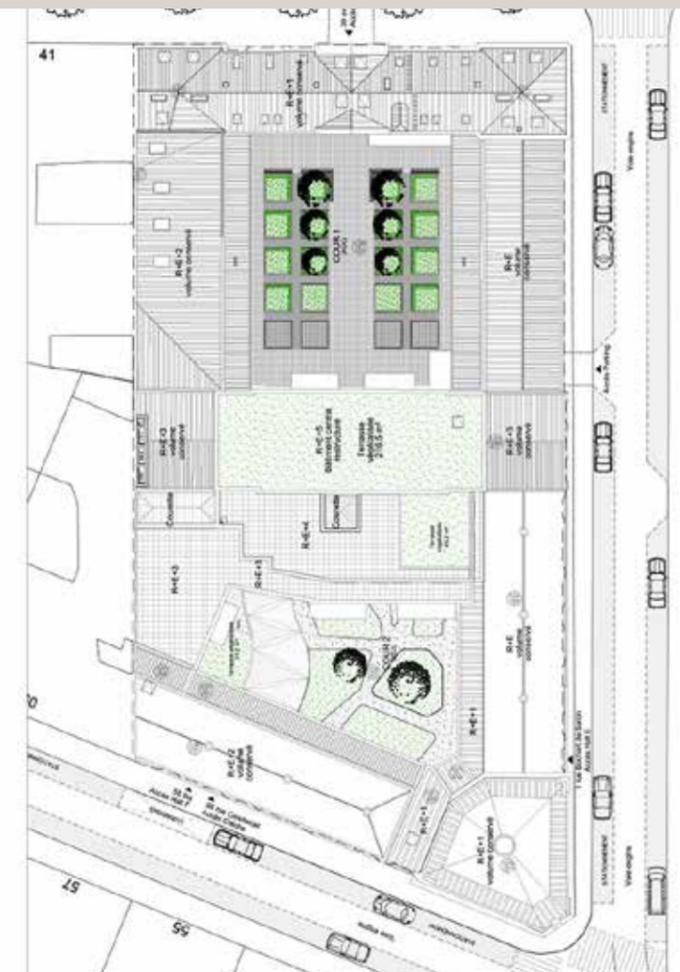
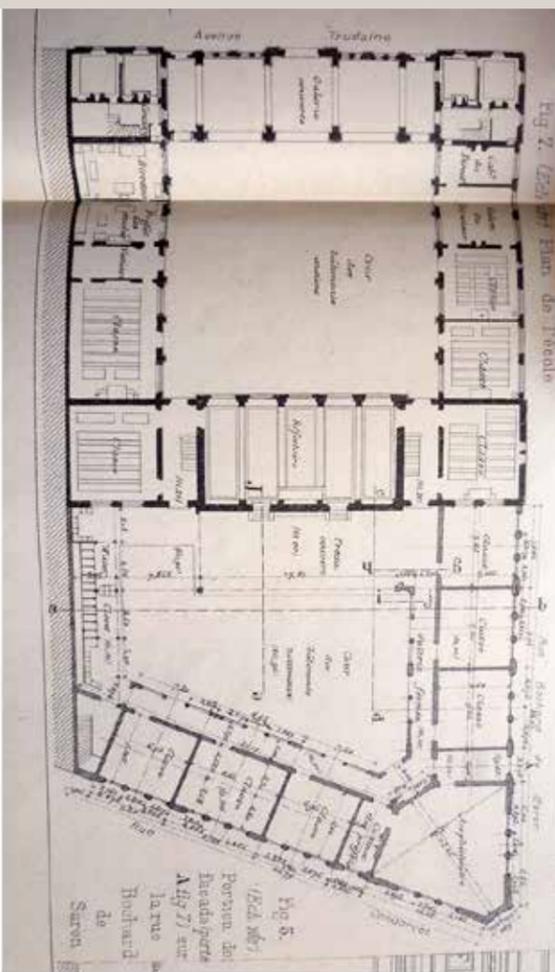
- *Le Moniteur des architectes*, n° 5, vol. 1, 1866, pl. 48, 51, 55, 60.

- *Nouvelles annales de la construction*, 5<sup>e</sup> série, tome II, mars 1895, p. 35-37 et pl. 14-16.

- C.-E. Curinier (dir.), *Dictionnaire national des contemporains : contenant les notices des membres de l'Institut de France, du gouvernement et du parlement français, de l'Académie de médecine...*, Tome 2, Paris, Office général d'éd. de librairie et d'impr., 1899-1919.

## RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de transformation



Plan de l'école en 1895 (*Nouvelles annales de la construction*, 1895). Vue aérienne actuelle. L'organisation générale du plan est conservé avec surélévation importante du bâtiment central et surélévation d'un niveau de l'aile Condorcet.

Plan masse projeté en 2011 (© Agence d'architecture A. Béchu & Associés). Le bâtiment central était démolit au profit de deux autres séparés par des cours.

Plan masse projeté en 2013 (© Agence d'architecture A. Béchu & Associés). Le bâtiment central est conservé et épaissi côté sud. Les parties sur rues ne seraient pas surélevées.

d'une ancienne école de la Chambre de commerce de Paris. Prenant en compte le nouveau projet déposé, qui prévoit la conservation de l'organisation spatiale de la parcelle et l'abandon des surélévations initialement prévues, la Commission a levé le vœu pris le 9 juin 2011, dans lequel elle s'était prononcée contre la surélévation des bâtiments qui bordent la parcelle le long des rues Condorcet et Bochart de Saron, protégés au titre du PLU, demandé que le futur projet de restructuration respecte la partie originelle du bâtiment construite en cœur de parcelle en 1863 par l'architecte Just Lisch, et enfin recommandé que soit menée une

réflexion sur l'organisation spatiale de la parcelle qui respecte l'équilibre actuel entre les parties construites et les espaces non bâtis (BMO du 25 octobre 2013).

Élévations rue Bochart de Saron (© Agence d'architecture A. Béchu & Associés) :

- . en haut, l'élévation dans son état actuel avec, à l'arrière plan, la surélévation centrale existante ;
- . au centre, dans sa version 2011 ;
- . en bas, dans la nouvelle proposition.



## [ 90, rue René Boulanger (10<sup>e</sup> arr.) ]

### SUIVI DE VŒU Restructuration lourde d'un immeuble Monarchie de Juillet

Pétitionnaire : M. MOUSSIE, Pierre - SOCIETE ARIANE  
PC 075 110 13 V 0019  
Dossier déposé le 17/05/2013  
« Réhabilitation d'un hôtel de tourisme de 6 étages + combles avec un niveau de sous-sol avec redistribution intérieure (21 chambres au lieu de 30), modification des baies à rez-de-chaussée sur rue, changement de destination de locaux à rez-de-chaussée en commerce, création d'un ascenseur, réfection de la toiture et ravalement de la façade.  
SHON supprimée : 32 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.  
« Immeuble d'angle caractéristique par son ornementation de la période Louis-Philippe avec quelques détails encore classiques. L'entresol comporte un faux appareil de pierre. Les fenêtres sont soulignées par des moulures. Les garde-corps sont en fonte. Un bandeau répétant un

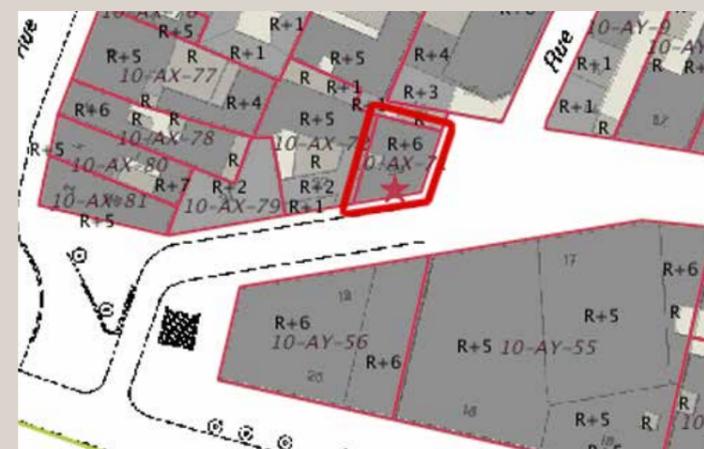
motif géométrique sépare les deuxième et troisième étages. L'étage en retiré sous les combles est desservi par un balcon filant. Ensemble bâti remarquable s'inscrivant dans les séquences historiques des Grands Boulevards parisiens. »

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 11 juillet 2013 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet de restructuration lourde d'un immeuble datant de la Monarchie de Juillet. Au vu de sa situation urbaine et de son caractère exemplaire des immeubles de rapport de la période Louis-Philippe, la Commission s'oppose à l'ampleur des travaux envisagés. Elle refuse la démolition totale, au rez-de-chaussée, des façades, mur de refend, escalier et plancher bas. Elle demande la restitution des devantures en applique, dont l'existence est attestée par les archives et les colonnettes en fonte encore en place.



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle de l'immeuble à l'endroit où la rue René Boulanger s'élargit, lui donnant ainsi une grande visibilité.

Enfin, elle insiste sur la nécessité de conserver la séquence d'entrée dont elle note l'authenticité des décors encore en place. »

### PRÉSENTATION

L'élévation de cet immeuble d'angle a conservé, au-dessus des bossages néo-classiques de l'entresol, un décor caractéristique de la période Louis-Philippe. Transformé de longue date en hôtel de tourisme, il doit faire l'objet d'une modernisation. La redistribution des étages se ferait en conservant les planchers d'étages, sous réserve d'une validation technique à l'issue d'une étude en cours. La Commission du vieux Paris s'est opposée à l'ampleur des travaux envisagés. Elle a formé le vœu que soit conservé le plancher du rez-de-chaussée. L'intention de le démolir est maintenue pour permettre l'exploitation d'un plateau plus ouvert, débarrassé des trois marches qui s'y trouvent aujourd'hui.

Le mur de refend central serait conservé mais le départ de l'escalier, conservé en étages, serait démoli. Sa première volée serait remplacée et réorientée.

La Commission demandait enfin la restitution de devantures en applique sur la base d'archives mentionnant la présence, dans la décennie 1850, d'un gargotier et d'une « boutique d'épicerie ». Sur ce point, le projet maintient

des percements modifiés sans considération des états historiques avec notamment le déplacement des accès.

### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D<sup>2</sup>P<sup>4</sup> 138 et 139, DQ<sup>28</sup> 185 et 625.
- Archives nationales : ET/MC/XXXIII/1222, 10 août 1854.

### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de restructuration lourde d'un immeuble de la Monarchie de Juillet.

Faisant le constat qu'à l'exception de la conservation du refend transversal à rez-de-chaussée, le projet n'a pas connu d'évolutions notables, la Commission renouvelle son vœu pris le 11 juillet 2013 où, au vu de sa situation urbaine et de son caractère exemplaire des immeubles de rapport de la période Louis-Philippe, elle s'était opposée à l'ampleur des travaux envisagés, avait refusé la démolition totale, au rez-de-chaussée, des façades, escalier et plancher bas et avait demandé la restitution des devantures en applique, dont l'existence est attestée par les archives et les colonnettes en fonte encore en place (BMO du 25 octobre 2013).



Projet présenté en juillet 2013



Nouveau plan de démolitions, septembre 2013

À gauche, plan des démolitions au rez-de-chaussée dans la première version ;

au centre, nouveau plan de démolitions et

à droite, nouvelle version du plan projeté (© Agence d'Architectures Philippe Medioni).



Vue actuelle du départ de l'escalier, qui serait démoli.



Vue actuelle de l'escalier, qui serait conservé dans les étages.



Détail de la façade orientale.



Élévations inchangées des deux façades montrant les démolitions demandées (en rouge uniquement) et l'état projeté (© Agence d'Architectures Philippe Medioni).

## [ 30-32, rue Affre et 5-7, rue Myrha (18<sup>e</sup> arr.) ]

### SUIVI DE VŒU

#### Conservation de la façade et des structures d'un immeuble Louis-Philippe à la Goutte d'Or

Pétitionnaire : M. JOBBE DUVAL, Stanislas

BATIGERE ÎLE-DE-FRANCE

PC 075 118 13 V 0024

Dossier déposé le 04/07/2013

« Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation de R+4+ combles sur 1 niveau de sous-sol et construction d'un bâtiment d'habitation et de commerces de R+4 (14 logements sociaux créés) avec ravalement des façades sur rue et cour, réfection de la couverture, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la devanture à rez-de-chaussée et création d'un espace vert, après suppression d'un escalier.

SHON créée : 661 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 357 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune. La parcelle du n° 5, rue Myrha est signalée au PLU.

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 5 avril 2011 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet de démolition d'un immeuble du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle situé à l'angle des rues Affre et Myrha, dans le cadre de l'opération de rénovation de l'habitat du secteur Château Rouge.

La Commission a pris acte de l'état très dégradé de l'édifice, qui ne permet probablement pas sa réhabilitation. Mais elle a constaté que cette démolition s'inscrivait à présent dans le cadre d'une opération plus globale, intégrant

les deux parcelles attenantes, elle a demandé la conservation de l'un de ces deux immeubles, le 5 rue Myrha, bâtiment d'époque Louis-Philippe parmi les plus anciens et les plus remarquables de ce quartier, dont la façade de plâtre moulurée est dans un très bon état de conservation. »

- Séance du 16 décembre 2011 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet de démolition totale d'un immeuble du quartier Château Rouge.

Compte tenu de son état de dégradation, la Commission prend acte de la démolition du bâtiment. Néanmoins, elle réitère sa demande que l'opérateur en titre de l'aménagement du secteur « Château Rouge » communique aux membres un état de cette opération, où seraient présentées les démolitions et réhabilitations aujourd'hui envisagées, avec la justification des démolitions nouvelles. »

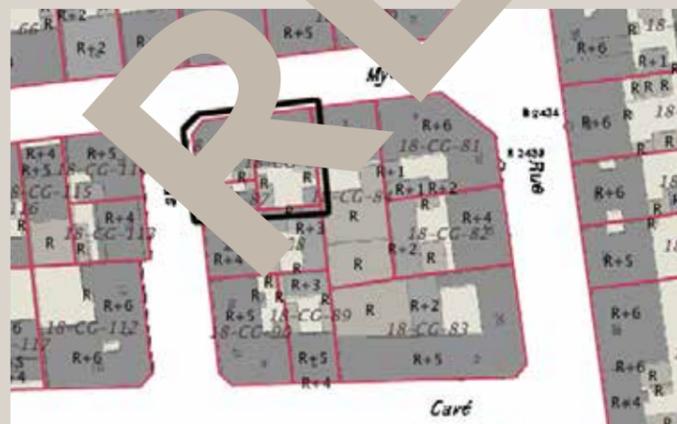
#### PRÉSENTATION

Cette réhabilitation s'inscrit dans l'opération de rénova-

tion du quartier Château Rouge, qui prolonge celle décidée au début des années 1980 pour le quartier de la Goutte d'Or. Après les démolitions controversées effectuées à partir de 1998, il a été choisi pour le quartier Château Rouge de mieux respecter le tissu existant en diminuant le nombre de démolitions-reconstructions et en augmentant celui des réhabilitations. Progressivement pourtant, des immeubles initialement destinés à être restaurés ont été considérés comme devant être démolis car irrémédiablement dégradés, provoquant une demande de la Commission que l'opérateur en titre du secteur communique les démolitions et réhabilitations aujourd'hui envisagées. C'est dans ce contexte général que la démolition du n° 5 de la rue Myrha avait dans un premier temps été envisagée, en même temps que celle du n° 7, à l'angle, et du n° 30-32 rue Affre. L'architecture soignée du n° 5, de style Louis-Philippe, avait notamment été remarquée tant par le pétitionnaire que par le cabinet d'architectes Garcia/Hotel chargé d'une étude patrimoniale sur ce secteur.



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



Façade actuelle du n° 5, rue Myrha.



Plan d'emprises du n° 30-32, rue Affre à l'angle et du n° 5, rue Myrha, à droite.



Plan du rez-de-chaussée projeté (© Atelier Téquy, architecture). L'immeuble d'angle serait démolit et reconstruit et accueillerait une circulation verticale commune aux deux immeubles.

La maîtrise d'ouvrage est revenue sur cette décision, et opte aujourd'hui pour sa réhabilitation. Sa modénature serait restaurée ainsi que l'ensemble de ses garde-corps. Seul l'immeuble d'angle, objet d'un arrêté de péril depuis 2010, serait démoli et reconstruit dans un gabarit comparable (rez-de-chaussée, quatre étages carrés et un dernier en retrait).

L'escalier du n° 5 ne pouvant pas être conservé intégralement, un noyau de circulation verticale, placé dans le nouvel immeuble, serait partagé pour desservir les deux bâtiments. L'entrée du n° 5 serait maintenue, et le rez-de-chaussée doit accueillir des locaux de service. Un logement y serait aménagé à chaque étage courant au lieu de deux actuellement, tout en conservant le refend médian.

**SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- documentation du DHAAP.



**[14-16, rue des Pavillons (20<sup>e</sup> arr.)]**

**SUIVI DE VŒU**

**Restructuration lourde de maisons de faubourg**

Pétitionnaire : M. PETIT, Charles-Dominique  
HABITAT SOCIAL FRANÇAIS

PC 075 120 13 V 0024

Dossier déposé le 31/05/2013

« Construction d'un bâtiment d'habitation de 2 étages + combles sur un niveau de sous-sol partiel (9 logements sociaux créés) avec pose de panneaux solaires thermiques en toiture (20 m<sup>2</sup>) et après démolition de 2 bâtiments avec conservation de la façade du 16 rue des Pavillons. SHON créée : 703 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 1 372 m<sup>2</sup>. »

**PROTECTION**

Aucune.

**ANTÉRIORITÉ**

- Séance du 8 juillet 2010 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le dossier en faisabilité relatif à deux petits immeubles situés 14-16, rue des Pavillons (20<sup>e</sup>

arrondissement), bâtis dans les années 1840, et dont la démolition totale est envisagée en raison du mauvais état de l'un des deux.

La Commission émet le vœu que l'immeuble situé au coude de la rue des Pavillons (n° 16) soit conservé sans surélévation de manière à préserver sa silhouette (toiture et cheminées) et que l'immeuble n° 14, qui menace de s'effondrer, soit reconstruit dans une écriture contemporaine mais dans le gabarit existant.»

**PRÉSENTATION**

La rue des Pavillons est tracée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, mais elle ne s'est urbanisée qu'au cours de la Restauration. En 1844, elle est entièrement bâtie. La parcelle à pan coupé située à l'intérieur du coude que forme la rue est bâtie de deux maisons élevées entre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et 1844 (l'une d'elles est ensuite épaissie avant la fin du siècle). Élevées de deux étages carrés, elles appartiennent au type bas du premier lotissement de cette

En haut : vue actuelle du départ de l'escalier du n° 5, rue Myrha.



Plans des démolitions du 5, rue Myrha concerneraient les cloisonnements et l'escalier (© Atelier Téquy, architecture) :

À gauche, plan des démolitions des niveaux R+2 et R+3.  
À droite, plan des démolitions du niveau R+4.



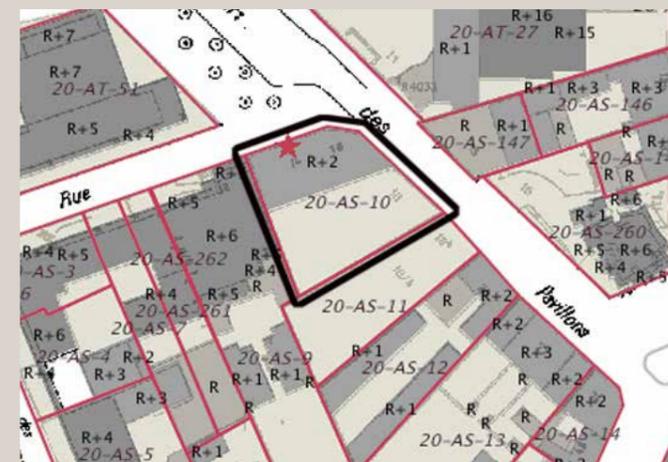
Élévation projetée de l'immeuble conservé à gauche et de l'immeuble neuf à droite (© Atelier Téquy, architecture). Au n° 5, rue Myrha, des devantures en applique seraient restituées.



Extrait du PLU.



Vue côté rue des Pavillons en 2010.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue de la façade arrière en 2010.

partie du village de Belleville. Les ravalements successifs et les diverses utilisations récentes des deux immeubles ont entraîné la disparition de bon nombre des caractères de cette architecture fragile. La construction d'un immeuble au n° 12 de la rue des Pavillons a dangereusement fragilisé le n° 14, qui a dû être entièrement étayé. En juillet 2010, à l'occasion de la présentation d'une faisabilité, le Commission avait marqué son intérêt pour ces constructions de faubourg, et avait demandé la conservation de la maison d'angle et soulignant l'importance d'en préserver le profil. Elle avait reconnu l'impossibilité de conserver la maison de droite et s'était prononcée en faveur d'une reconstruction qui ne soit pas un pastiche de l'immeuble disparu mais qui s'inscrive dans le même gabarit. Suite à ce vœu, le pétitionnaire a organisé une consultation d'architectes, et l'avis technique du DHAAP a été demandé sur les quatre projets retenus par l'Habitat Social Français. Le projet qui fait l'objet de ce permis de construire est le plus en accord avec l'esprit du vœu. Il prévoit une restructuration lourde de l'ensemble, avec la conservation de la façade sur rue de la maison d'angle, malgré un mauvais état de conservation. La maison se trouve agrandie à droite et épaissie à l'arrière par la construction neuve, qui vient également la coiffer avec

une nouvelle toiture (à la même altimétrie que la précédente). Celle-ci, comme la façade de droite, sera revêtue de tuiles métalliques dégradées du noir au blanc. La façade conservée sera restaurée avec la recombinaison des modénatures, et la pose de garde-corps et de persiennes.

#### SOURCES

- Archives de Paris : D<sup>3</sup>P<sup>4</sup> 858 et plans cadastraux.
- Documentation de la CVP.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de restructuration lourde de maisons de faubourgs. La Commission, à l'examen du projet, lève le vœu pris lors de sa séance du 8 juillet 2008 demandant que l'immeuble situé au coude de la rue des Pavillons (n° 16) soit conservé sans surélévation de manière à préserver sa silhouette (toiture et cheminées) et que l'immeuble n° 14, qui menace de s'effondrer, soit reconstruit dans une écriture contemporaine mais dans le gabarit existant (BMO du 25 octobre 2013).

## [ 5, rue Houdart (20<sup>e</sup> arr.) ]

### SUIVI DE VŒU Conservation de la façade de l'hôtel du Lion d'or

Pétitionnaire : M. LEBLANC, Olivier  
SA ELOGIE

PD 075 120 13 V 1006

Dossier déposé le 17/07/2013

« Démolition de bâtiments à usage d'hôtel de tourisme avec conservation de la façade sur rue. »

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

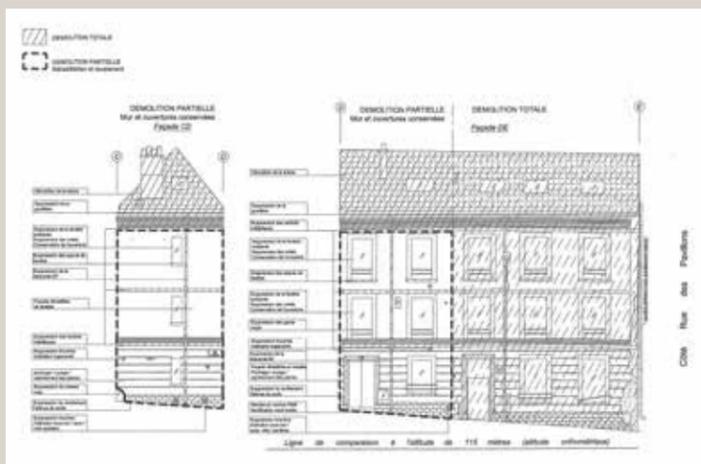
« Maison caractéristique de l'ancien faubourg au XIX<sup>e</sup> siècle. Façade composée de cinq travées et de trois étages carrés sur rez-de-chaussée. Ancien « hôtel du Lion d'or » (enseigne). Rang de lucarnes. »

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 22 janvier 2008 : « La Commission du Vieux Paris [...] a formé un vœu relatif au 5, rue Houdart (20<sup>e</sup> arr.), immeuble faubourien caractéristique protégé au titre du PLU, pour la plus grande conservation possible des structures du bâtiment et en particulier de sa façade sur rue. »

#### PRÉSENTATION

Ce « bâtiment de rapport » a été construit en 1883 par l'architecte Ch. Leroy et l'entrepreneur Courty, pour le compte de M. Falvet. Vraisemblablement conçu comme hôtel dès l'origine, il présente une façade en plâtre composée de trois étages carrés sur rez-de-chaussée surmontées d'un rang de lucarnes, et large de cinq travées dont la qualité des proportions et l'équilibre des pleins et des vides ont été remarqués



Repérage des démolitions envisagées en façade rue des Pavillons (© Cantin Planchez architectures).



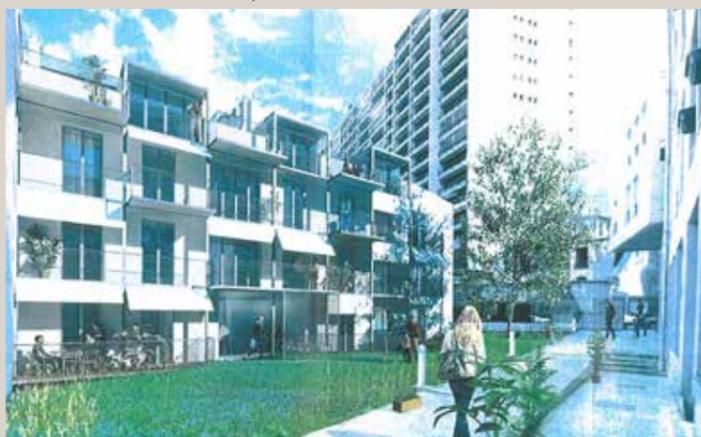
Vue projetée côté rue des Pavillons (© Cantin Planchez architectures).



Extrait du PLU.



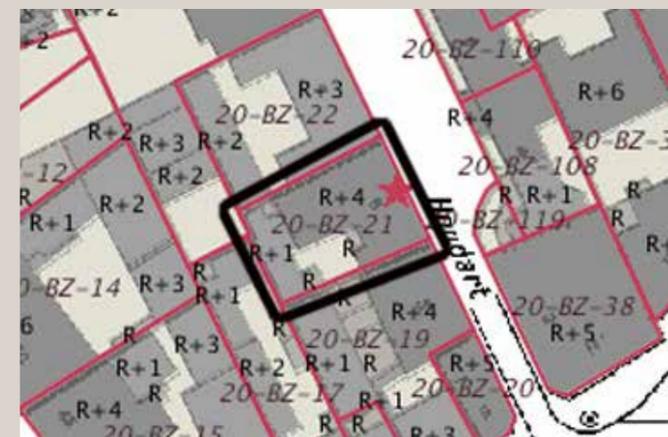
Vue actuelle de la façade.



Vue projetée de la nouvelle façade arrière (© Cantin Planchez architectures).



Vue aérienne de l'état projeté (© Cantin Planchez architectures).



Extrait du plan des hauteurs.



Détail des devantures anciennes toujours en place.

par la Commission en janvier 2008. La modénature, l'enseigne peinte « Grand hôtel du lion d'or », et les devantures en bois avaient été également notées comme particulièrement remarquables dans cette rue, très transformée au XX<sup>e</sup> siècle.

En janvier 2008, la SEMIDEP envisageait la démolition totale de l'immeuble, au regard de son état de vétusté avancé. Afin de préserver un vestige du paysage de la rue et en raison des qualités architecturales propres de l'immeuble, la Commission avait alors demandée « la plus grande conservation possible des structures du bâtiment et en particulier de sa façade sur rue. » Elle avait souligné la pauvreté de distribution intérieure et l'absence de décor des pièces.

La SEMIDEP n'a pas fait suite à cette faisabilité, et a transmis l'immeuble à la SGIM (aujourd'hui Elogie) dans un état de détérioration accentué, qui a conduit la préfecture de police à prendre un arrêté de péril en mai 2011.

Le permis de démolir actuellement déposé demande la démolition de l'immeuble, à l'exception de la façade. Les détails de sa restauration seront intégrés au permis de construire du bâtiment neuf.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, 1<sup>ère</sup> série, tome 3, Paris, Service des Travaux historiques de la ville de Paris, 1990, p. 65, notice 3157.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet portant sur l'ancien hôtel du Lion d'or. La Commission, faisant le constat que ce projet prévoit la conservation de la façade de l'immeuble, lève son vœu pris le 22 janvier 2008 relatif à cet immeuble faubourien caractéristique, protégé au titre du Plan local d'urbanisme, demandant la plus grande conservation possible des structures du bâtiment et en particulier de sa façade sur rue (BMO du 25 octobre 2013).

## [ 64, boulevard Richard Lenoir, 16, rue Moufle et 82, boulevard Voltaire (11<sup>e</sup> arr.) ]

### FAISABILITÉ Démolition d'un ensemble de constructions du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

#### PROTECTION

Aucune. L'emplacement est une réserve pour espace vert public.

#### PRÉSENTATION

##### 64, boulevard Richard-Lenoir et 16, rue Moufle :

Le boulevard Richard Lenoir est aménagé sous le Second Empire, lorsqu'est réalisée la couverture du canal Saint-Martin entre la place de la Bastille et la rue du Faubourg du Temple (1861-1863). Viabilisée et agrémentée de bassins et petits squares, cette section du quai de Jemmapes devient une promenade haussmannienne type, épousant le tracé courbe du canal.

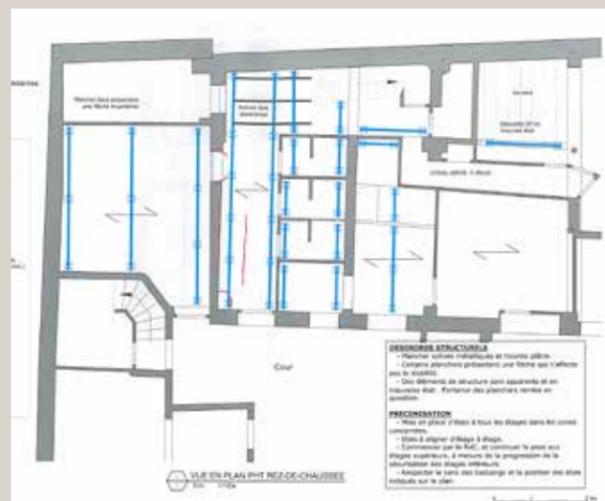
La rue Moufle est ouverte en 1834, elle relie le quai à la

rue du Chemin Vert ; son tracé fait un coude qui correspond à la limite parcellaire du terrain loti.

Le côté nord de cette courte section en retour vers le boulevard est occupé par un immeuble d'habitation de trois étages plus combles élevé en 1854 à l'alignement de la rue. Cette disposition crée un espace libre triangulaire entre l'immeuble et le boulevard, sur lequel sont orientées les vues principales.

Cet espace intermédiaire est construit en rez-de-chaussée pour l'établissement du marchand de vin propriétaire du terrain depuis 1853 et constructeur, dénommé Nicolas Nicard. Ce « pavillon » avec terrasse sur le boulevard, est reconstruit en 1868. D'abord loués à des ouvriers, les logements sont quant à eux transformés avant 1876 en

Ci-contre : détails du plan du rez-de-chaussée existant avec le repérage des étaitements mis en place dans l'aile du fond (en haut) et celui des désordres des planchers dans le bâtiment rue (en bas) (© BMI).



Ci-dessous : plan masse faisant apparaître la conservation de la façade sur la rue et la démolition du reste de l'immeuble (en jaune) (© ELOGIE).



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue de l'immeuble prise entre 1903 et 1922 (cliché Lansiaux, musée Carnavalet). À gauche, les bâtiments bas des pompes funèbres générales laissent voir l'église Saint-Ambroise.

chambres d'hôtel meublées. C'est l'état représenté par une photographie de Charles Lansiaux du début du XX<sup>e</sup> siècle (musée Carnavalet), montrant l'immeuble côté boulevard (avec l'église Saint-Ambroise en arrière-plan, visible au-delà des hangars des pompes funèbres voisines) avec ses trois travées de fenêtres à chambranles moulurés, garde-corps ajourés, persiennes et enseignes.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, l'immeuble subit un ravalement au ciment qui retire à la façade ses modénatures qui, bien que simples, soutenaient l'architecture de cet immeuble modeste.

Jusqu'à nos jours, l'espace triangulaire du rez-de-chaussée a été occupé par un café. Celui-ci, depuis au moins la fin des années 1950, se distingue par une enseigne publicitaire pour la boisson Picon en forme de bouteille géante placée à l'angle de la rue et du boulevard. Cette « réclame » est restée un signe urbain fort dans le paysage du quartier, immortalisé par exemple par plusieurs photographies de Robert Doisneau, comme *La grosse*

*bouteille* (1961).

**82-84, boulevard Voltaire :**

Déclarée d'utilité publique par décret du 29 août 1857, l'ouverture du boulevard du Prince Eugène (actuel boulevard Voltaire) compte parmi les grandes opérations d'urbanisme du Second Empire. Reliant directement la place de la Nation à la place du Château d'Eau (actuelle place de la République), le boulevard est exemplaire des percées haussmanniennes effectuées à travers le tissu urbain des faubourgs.

L'actuel 82-84, boulevard Voltaire est le résidu d'une parcelle de la rue Popincourt, déjà visible sur le plan de Turgot (1739). Des constructions semblent exister dès 1859, mais l'organisation générale de la parcelle – subsistant aujourd'hui – est donnée en 1862. À cette date, le marchand de vin en gros et au détail Champroux construit un pavillon d'un étage carré, flanqué de deux pavillons secondaires le long des limites séparatives ; entre ces

bâtiments, deux passages cochers mènent à un vaste magasin au fond de la parcelle. Le pavillon se remarque dans le paysage du boulevard par son petit volume, son détachement des mitoyens et, surtout, son implantation en retrait d'alignement, décalée par rapport à l'axe de la voie. Sans être véritablement expliquée, cette spécificité, répondant sans doute avant tout à des besoins d'usages, accompagne la rupture que connaît à cet endroit le boulevard avec la nouvelle église Saint-Ambroise, entreprise par l'architecte Ballu à partir de 1865.

Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, l'ensemble est occupé par MM. Grüber, brasseurs strasbourgeois, qui y installent leur siège parisien et ouvrent dans le pavillon de droite, reconstruit en 1908 par l'architecte Fouquet, la « taverne Voltaire ». Le pavillon central accueille les bureaux de l'entreprise et un logement, et dispose d'un jardinnet au-devant. Dans la cour, un entrepôt de 700 m<sup>2</sup>, avec une glacière, abrite les stocks. Fouquet restructure entièrement le pavillon de gauche en 1921 pour

accueillir des bureaux à la place du bazar qui l'occupait. En 1937, le nouveau propriétaire, obtient l'autorisation de transformer le pavillon central en une station-service et de transformer la cour et le magasin en un garage automobile. Cet aménagement réalisé par l'architecte J. Empereur avant janvier 1939, comble l'espace vide situé entre le boulevard et le pavillon. Le rez-de-chaussée de ce dernier est entièrement occupé par la station-service. Une grande partie de la façade est alors démolie alors qu'une nouvelle élévation est projetée à l'alignement, sur toute la largeur de la parcelle en remplacement de la grille de clôture précédente. Aucun document ne permet de savoir si cette élévation a été réalisée. L'étage d'habitation est alors, semble-t-il, sans affectation. Parallèlement, la taverne Voltaire est, dès 1946, devenue une salle de cinéma, le Saint-Ambroise – activité qui a subsisté jusqu'en 1988. À cette date, la façade sur le boulevard a été refaite (état actuel), mais l'élévation de 1908 sur le passage n'est pas changée. Au cours de la seconde



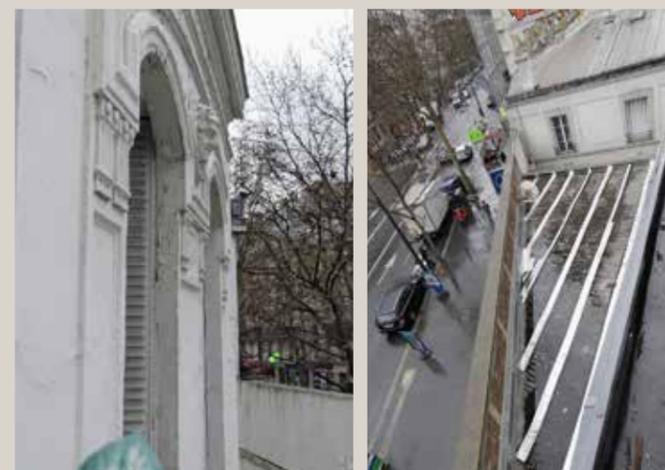
Boulevard Richard-Lenoir, octobre 1959 (photographie de Robert Doisneau) ; vue actuelle à l'angle de la rue Moufle et du boulevard.



Vue de l'immeuble en 1995, photographie de Jean-Christophe Ballot (musée Carnavalet).



Vue en 1999.



vues actuelles du pavillon : la façade sur le boulevard, décor des fenêtres au premier étage, et vue de haut de l'emprise triangulaire du rez-de-chaussée, ancien jardin, annexé au garage depuis 1937.



Plan cadastral en 1896 (Archives de Paris) montrant l'organisation de la parcelle avec un pavillon, deux passages et une vaste cour ; vue aérienne du boulevard Voltaire au droit de l'église Saint-Ambroise et du n° 82 en 1951 (cliché Henrard, musée Carnavalet).

moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le nouveau concessionnaire automobile généralise son emprise au rez-de-chaussée et dénature totalement l'intérieur du premier étage.

L'actuel 82, boulevard Voltaire est donc une construction de 1862 dont il ne subsiste que le volume de la partie haute, et les façades du premier étage – dont le décor des fenêtres est aujourd'hui le dernier témoignage de la qualité de ce pavillon Second Empire. Le garage à l'arrière date de 1937-1939 et ne présente guère d'intérêt. Le pavillon de droite est une construction de 1908, dont il ne reste dans son état d'origine que l'élévation sur le passage. Le pavillon de gauche, également de 1862, a été très lourdement restructuré en 1921, notamment en façade. Il conserve globalement son aspect de l'entre-deux-guerres, sans présenter de caractères particuliers. Malgré les aménagements de devanture, l'organisation initiale de la parcelle subsiste, avec son rythme tripartite et son détachement des mitoyens. Faisant une rupture dans le front bâti du boulevard, en vis-à-vis – sinon en

parallèle – de la façade de l'église, elle participe à créer une sorte de place au-devant de l'édifice religieux.

Pour l'application de la réserve pour espace vert portée par le PLU, la démolition totale de ces deux ensembles est demandée. Les emprises ainsi dégagées permettraient la création d'un jardin public complémentaire de l'opération d'aménagement du passage Truillot. Il permettrait de relier directement le boulevard Voltaire et le boulevard Richard-Lenoir.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D<sup>3</sup>P<sup>4</sup> 776, 915, 949 et 950, 1228, DQ<sup>28</sup> 360 et 684, VO<sup>11</sup> 3057, 3971, 3972, 3973, 3978 et VO<sup>12</sup> 633 ; plans cadastraux.
- archives et documentation de la commission du Vieux Paris.
- *La semaine des constructeurs*, n° 49, 8 juin 1878, p. 586.
- Denis Michel et Dominique Renou, *Le guide du*

*promeneur. 11<sup>e</sup> arrondissement*, Paris, Parigramme, 1993.

- Virginie Champion, Bertrand Lemoine et Claude Terreaux, *Les cinémas de Paris, 1945-1995*, DAAVP, Paris, 1995, p. 53 et 192.

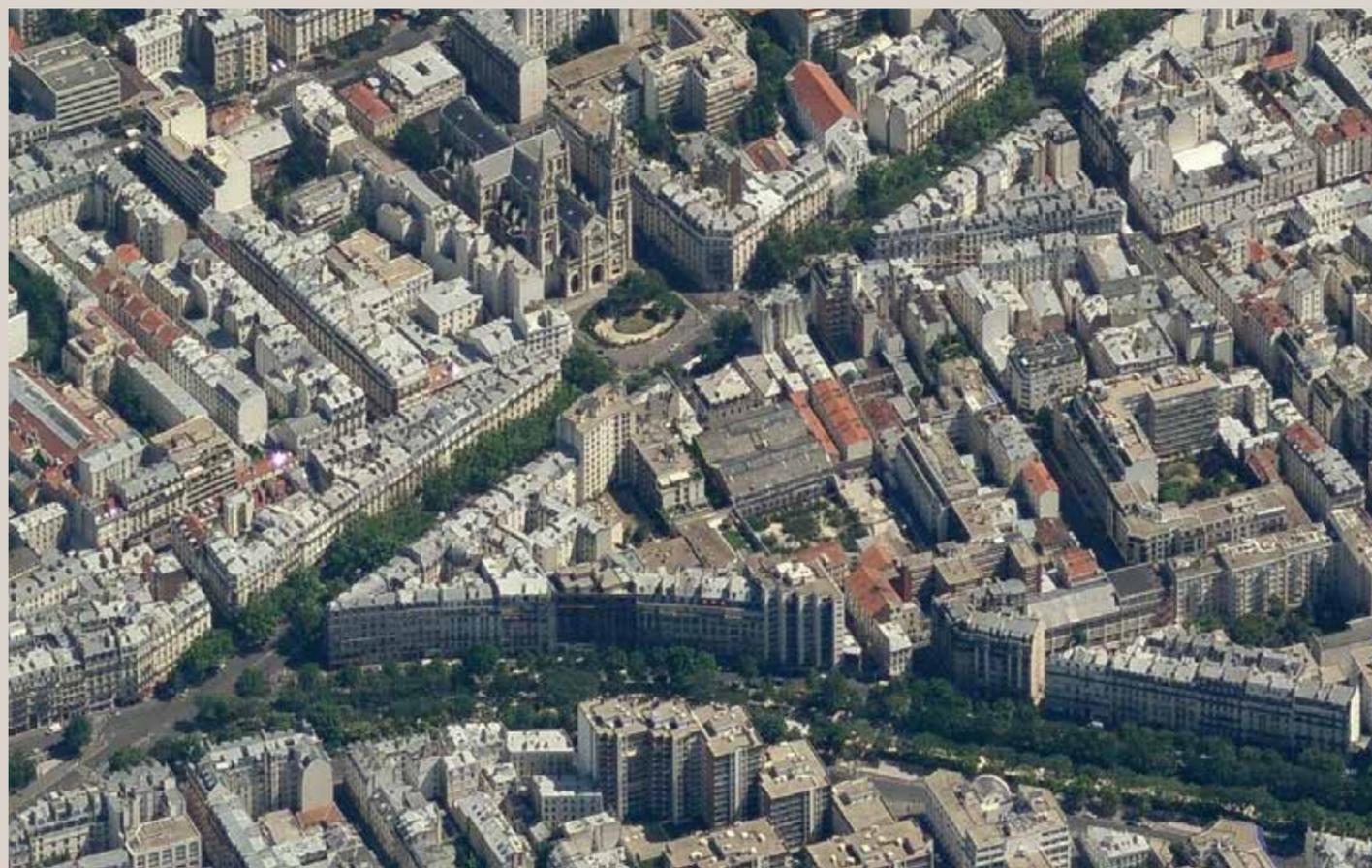
- Brigitte Ollier, *Robert Doisneau*, Paris, Hazan, 1996, p. 342.

- Lionel Moureaux, *Je me souviens du 11<sup>e</sup> arrondissement*, Paris, Parigramme, 1998.

- Pierre Pinon, *Atlas du Paris haussmannien*, Paris, Parigramme, 2002, p. 167.

#### RÉSOLUTION

À l'issue du débat, la Commission ne prend pas de résolution.



Vue actuelle à vol d'oiseau.

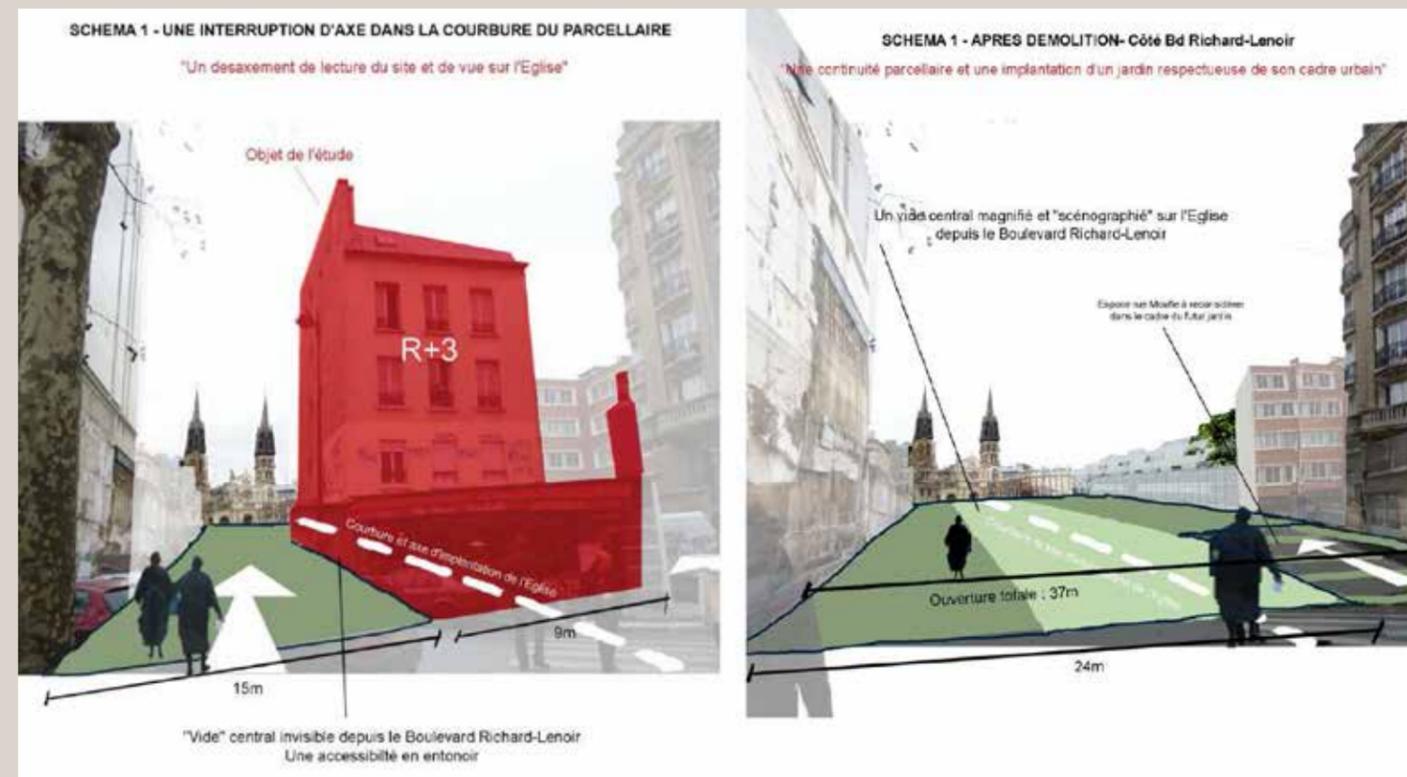


Schéma extrait de la faisabilité étudiant la mise en œuvre de l'emplacement réservé pour espace vert (© Ville de Paris).

## [21, rue Ernest et Henri Roussel et 69, rue du Moulin des Prés (13<sup>e</sup> arr.)]

### FAISABILITÉ Surélévation d'une ancienne maison ouvrière

#### PROTECTION

Située dans un Secteur maisons et villas du PLU

#### PRÉSENTATION

Située à l'angle des rues du Moulin des Prés et Ernest et Henry Rousselle, cette maison d'apparence modeste fait partie d'un lotissement de maisons ouvrières de 1909, et qui s'inscrit dans un contexte plus large d'aménagement du quartier des Peupliers, représentatif de l'architecture sociale du début du siècle.

À la fin XIX<sup>e</sup> siècle, ce secteur de l'ancienne commune de Gentilly est fortement défavorisé. Sa population ouvrière souffre de la crise du logement qui sévit alors parmi les classes ouvrières, et la Bièvre, encore à ciel ouvert, y charrie effluves et résidus d'une industrie en plein essor. Ces maux, caractéristiques de la crise démographique

du Paris du XIX<sup>e</sup> siècle, expliquent en partie la présence dans le quartier des Peupliers d'une concentration peu commune d'opérations inspirées par l'idéal social et hygiéniste de cette fin de siècle : l'Institut d'Hygiène Sociale de la Mutuelle Générale des Cheminots (1913-1921, Henri Viet, place de l'Abbé Georges Hénocque), les bain-douches de la Butte aux Cailles (1908) complétés par la piscine de Louis Bonnier (1922-24), ou encore le lotissement « des peupliers » (1908, Lambert architecte) construit à l'initiative de l'Association Fraternelle des Employés de la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain.

Autre lotissement de maisons ouvrières, « l'îlot Rousseau » est aménagé par la société coopérative d'habitation bon marché « La Petite Chaumière ». Après l'assainissement de la Bièvre à la fin des années 1890, l'acquisition

de cette emprise en 1909 s'accompagne de l'ouverture de la rue Ernest et Henry Rousselle. Le lotissement de l'îlot triangulaire qui en résulte est conduit selon une logique différente de celle du « lotissement des peupliers ». Ici, les trente parcelles sont libres du choix du maître d'œuvre, exception faite du groupe de 8 maisons identiques, rue Henri Pape (1911, Henry Rebersat, architecte).

Toutes les façades de l'îlot sont implantées à l'alignement, de manière continue. Elles présentent un étage sous combles et disposent d'un jardin potager, rappel de la destination ouvrière des habitations. Malgré la diversité d'écriture, l'ensemble de l'îlot forme un tout homogène, grâce notamment à un cahier des charges imposé à la construction. Dans l'ensemble, ces maisons n'ont pas connu d'autres modifications que quelques lucarnes qui sont venu augmenter çà et là l'habitabilité de leurs combles, contribuant ainsi à une bonne conservation d'ensemble de l'îlot.

La construction de l'actuelle maison à l'angle des deux rues, formant le lot n° 1, est autorisée en 1911. Situé en proue d'îlot, le pavillon est composé par l'architecte – inconnu – selon une partition de part et d'autre de la

bissectrice de l'angle des deux voies. Composition qui se retrouve dans le dessin « en miroir » des deux logements aménagés de part et d'autre du mur refend qui les sépare. Cet effet de symétrie est souligné par la croupe partielle de la toiture sous laquelle se réunissent deux travées axées.

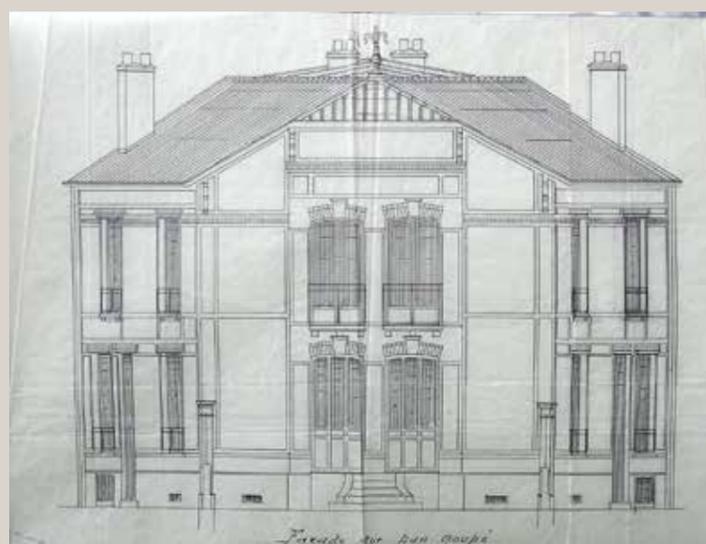
Cet ensemble n'a été modifié que par une extension sur l'emprise de l'ancien jardin, et la création d'une lucarne oblongue côté rue du Moulin des Prés. Aujourd'hui, les deux familles qui occupent ces logements souhaitent en augmenter encore les surfaces habitables. L'architecte propose à cet effet de remplacer la toiture existante par une toiture à la Mansart. Il se propose de résoudre la complexité géométrique de l'angle par la conservation du principe de la demi-croupe actuelle, derrière laquelle émergerait le profil de la nouvelle toiture, qui serait ainsi visible depuis la rue de Tolbiac.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

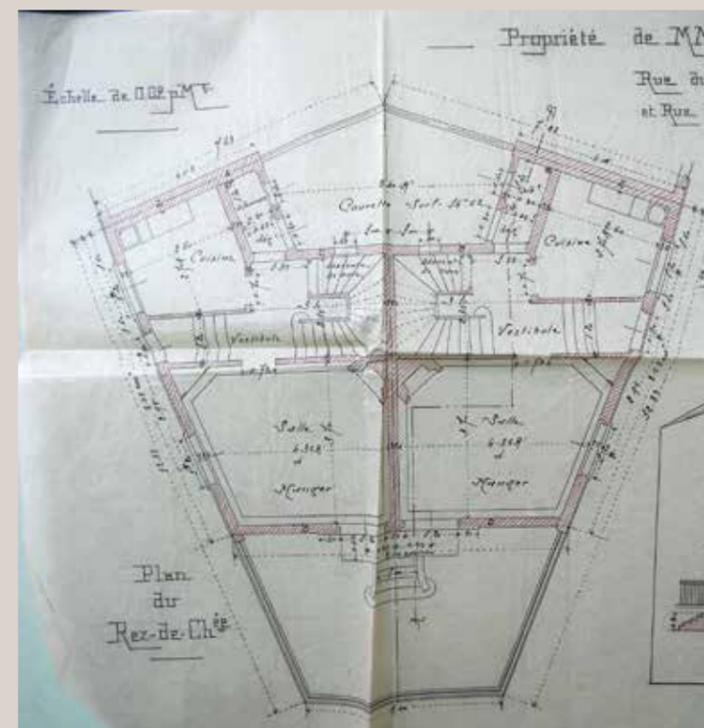
- Archives de Paris : VO<sup>11</sup> 2293 et 2294.
- documentation de la CVP.



Extrait du PLU.



Élévation nord-est (permis de construire, avril 1911, Archives de Paris).



Plan du rez-de-chaussée (permis de construire, avril 1911, Archives de Paris)



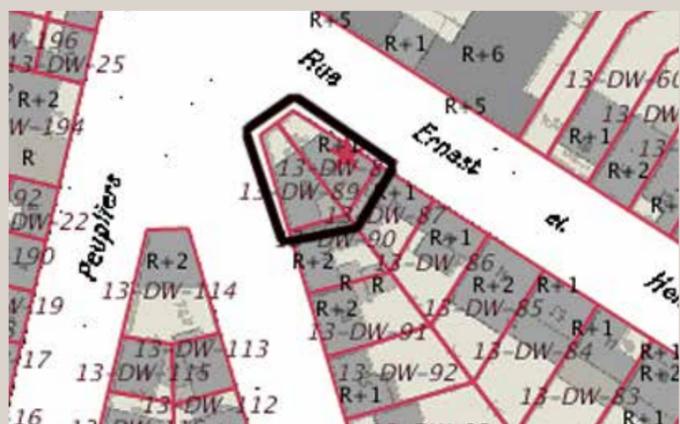
Vue actuelle depuis la rue de Tolbiac. À gauche, l'ancien lotissement « La Petite Chaumière » accueillant le pavillon étudié et à droite, l'îlot « des Peupliers », également lotissement ouvrier.



Vue actuelle de la maison d'angle.



Vue actuelle de la façade sud.



Extrait du plan des hauteurs.

## RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de surélévation d'une ancienne maison ouvrière. La Commission, réagissant à la proposition d'un toit brisé pour cette surélévation, demande à ce que cette dernière soit revue dans le sens d'un dessin respectant davantage la simplicité architecturale de cette maison (BMO du 25 octobre 2013).



Ci-contre : vue actuelle de l'angle.

Ci-dessous, vue perspective projetée de la maison (© Manuel Sequeira et Agence d'architecture SCA).



En haut, état existant des élévations Nord-est et Sud-est  
En bas, état projeté (© Manuel Sequeira et Agence d'architecture SCA).

## Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial



### 7-9B, rue du Bouquet de Longchamp (16<sup>e</sup> arr.)

Pétitionnaire : M. LE MASNE, Yves - SA ORPEA

PC 075 116 13 V 1027

Dossier déposé le 12/06/2013

« Construction d'un bâtiment de 5 étages sur 4 niveaux de sous-sol à usage d'établissement pour personnes âgées dépendantes, d'équipement sportif et de stationnement (54 places) avec création d'une toiture-terrasse végétalisée, après démolition totale de l'existant. SHON créée : 4513 m<sup>2</sup> ; hauteur du projet : 9 m. »



### 69-71, avenue Gambetta (20<sup>e</sup> arr.)

Pétitionnaire : M. BEYSSEY, Bernard - SCI PARIS 6g GAMBETTA

PC 075 120 13 V 1027

Dossier déposé le 12/06/2013

« Construction d'un bâtiment de 6 étages + combles sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation (6 logements créés) et de commerce à rez-de-chaussée avec création d'une toiture végétalisée. SHON démolie : 70 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 450 m<sup>2</sup> ; hauteur du projet : 25 m. »



### 56, rue des Envierges et 99, rue des Couronnes (20<sup>e</sup> arr.)

Pétitionnaire : Mme BRODOVITCH, Céline

SA SOREQA

PD 075 120 13 V 1005

Dossier déposé le 12/06/2013

« Démolition d'un bâtiment triangulaire à R+2 sur rue à usage mixte. SHON démolie : 585 m<sup>2</sup>. »

## Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Marie-Hélène Borie, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, Mme Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Hermano Sanches Ruivo, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

### FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti  
Nicolas Courtin  
Laurent Favrole  
Edwige Lesage  
Katya Samardzic

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre  
Christian Rapa  
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
Direction des Affaires culturelles  
Mairie de Paris